



**HAL**  
open science

## Structures et référence

Jean-Marie Merle

► **To cite this version:**

Jean-Marie Merle. Structures et référence. Linguistique. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2006. tel-00672594

**HAL Id: tel-00672594**

**<https://theses.hal.science/tel-00672594>**

Submitted on 21 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Structures et référence**

**Jean-Marie Merle**

Maître de conférences à l'Université de  
Provence

2006

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Avant-propos et entrée en matière .....</b>	<b>4</b>
Avant-propos.....	4
1. Thèmes de recherche – observables de base – Plan.....	5
2. Formation d'un énoncé .....	6
3. Remarques sur ce modèle.....	7
4. Compatibilités variables.....	9
5. Contributions complémentaires : sémantique, structurelle, énonciative.....	10
6. A propos de l'invariant sémantique .....	11
7. Agencement syntaxique et structure fonctionnelle .....	11
8. Terminologie.....	12
<b>II. STRUCTURE ET RÉFÉRENCE .....</b>	<b>15</b>
Introduction.....	15
9. Référent et désignation – l'antériorité référentielle du nom .....	15
10. L'aptitude du nom à être support, et repère .....	17
11. Structuration et ébauche des relations de repérage internes à l'énoncé.....	18
12. Remarque sur la fonction nodale.....	19
13. Le pouvoir structurant de la fonction référentielle.....	20
14. Des relations de trois ordres, structurel, sémantico-référentiel, énonciatif.....	21
15. Statut référentiel et statut sémantico-référentiel .....	22
15.1. Statut référentiel.....	22
15.2. Statut sémantico-référentiel .....	23
16. Statut sémantico-référentiel et circonstances.....	25
17. Par delà la référence au réel ou à l'irréel.....	25
18. A propos de l'incidence du prédicat au sujet .....	26
19. Référentialité et syntaxe : circonstances et circonstants .....	28
20. Remarques sur la référentialité directe : quelques inconvénients.....	30
21. Remarques sur la référentialité construite : binarité, repères, relations internes, relations externes .....	32
22. Trois modes de repérage .....	33
22.1. Le repérage par incidence .....	33
22.2. Le repérage par indexation.....	34
22.3. Le repérage sémantico-référentiel.....	35
23. Retour sur les domaines abordés – Thèmes de recherche.....	36
<b>III. DOMAINES DE RECHERCHE.....</b>	<b>38</b>
24. Structures et référence.....	38
24.1. Le conditionnel français (1998, 1999, 2000b, 2001, 2003c), homologue lointain de Would + BV .....	38
24.2. Les systèmes hypothétiques (1998, 1999, 2001) .....	40
24.3. L'opposition entre irréel et potentiel (1998, 1999, 2001).....	40

24.4. Les repères hypothétiques (1998, 1999, 2001) .....	41
24.5. Le conditionnel journalistique et le discours indirect libre (2000a, 2001, 2003c).....	42
24.6. Le sujet, la prédication, la qualification (2003a, 2003d, 2006b, 2006c)..	43
24.7. Les constructions participiales (2006b, 2006c).....	45
24.8. Manque, volonté et volition (want, will) (2002, 2004a) – problématique de la résultativité 1 .....	46
24.9. Remarques sur les prépositions (2005b) – problématique de la résultativité 2.....	47
24.10. La focalisation (just ; l'exception), opération paradigmatitante (1995, 2004b) .....	48
24.11. Les mots en <i>wh-</i> (2006a), envisagés comme paradigmatiques .....	50
24.12. Travail en cours sur les structures résultatives, les nexuses, l'apposition.	51
25. Nouvelles synthèses .....	53
<b>IV. LE CONDITIONNEL ET SES TRADUCTIONS – <i>WOULD + V</i>.....</b>	<b>55</b>
26. La traduction du conditionnel français : problématique, enjeux, amorce d'une recherche (1998, 2000b, 2001) .....	55
27. Les origines, l'étymon et l'archétype (2000b, 2001) .....	57
28. La morphologie du conditionnel (2000b, 2001, 2003c).....	59
29. La recherche d'un invariant (2000b, 2001) .....	60
30. Autres caractéristiques – Orientation vers la validation ? (1998, 2000b, 2001, 2003c) – Pertinence pragmatique (1999, 2001) – Le critère non-vérifiable / non vérifié (1998, 2001, 2003c).....	61
31. Dépendance interne et dépendance externe (2000b, 2001, 2003c, 2004a) .	63
32. BV // -ed // Will+BV // Would +BV (1998, 2000b, 2001, 2003c) .....	65
33. Les systèmes hypothétiques (1998, 1999, 2000b, 2001) .....	67
34. Ambiguïtés – Interprétation du conditionnel et solutions du problème de traduction (1998, 2000a, 2000b, 2001, 2003c) .....	69
<b>V. SÉMANTIQUE LEXICALE ET TRADUCTION : <i>WANT ET WILL</i> .....</b>	<b>73</b>
35. La traduction de want et de will lexical (2002, 2004a).....	73
36. Le sémantisme de want : absence, manque, nécessité .....	74
37. Le sémantisme de will : téléonomie, libre arbitre, acte mental.....	76
38. Jugement de nécessité, clé de la traduction de want : origine externe / origine interne .....	77
39. Les variations de la transitivité .....	78
40. Solutions de traduction.....	80
<b>VI. PARADIGMATISANTS ET PARADIGMATIQUES .....</b>	<b>82</b>
41. La référence au paradigme (1995, 2004b, 2006a) et les paradigmatiques..	82
42. Les paradigmatiques.....	84
43. Just et le travail sur le domaine notionnel.....	85
44. La négation exceptive – un cas de tour exceptif – et le travail sur le domaine notionnel.....	87
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>90</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>92</b>

## Remerciements

J'adresse ici tous mes remerciements aux collègues qui m'ont encouragé à constituer un dossier et à rédiger ce mémoire, et à tous ceux qui m'ont encouragé pendant la réalisation de ce travail.

Entre tous, je remercie Pierre Busuttil, qui a su me conseiller et diriger mon travail avec une générosité, une disponibilité et une fermeté sans faille.

Le linguiste n'est pas un chercheur solitaire. Il est appelé à revoir sans cesse ses idées, à l'épreuve des faits linguistiques mis au jour et observés, bien entendu, mais aussi et surtout à la lumière des observations faites par l'ensemble de la communauté linguistique. J'exprime ici toute ma reconnaissance aux collègues avec qui j'ai eu la chance d'échanger des idées, parmi lesquels Jean Albrespit, Jean-Michel Benayoun, Ivan Birks, Lynn Blin, Paul Boucher, Pierre Busuttil, Claude Charreyre, Catherine Chauvin, Danielle Chini, Pierre Cotte, Rodney Coward, Bernard De Giorgi, Claude Delmas, Christopher Desurmont, Henri-José Deulofeu, Françoise Dubois-Charlier, Sophie Dujardin, Ronald Flinham, Joëlle Gardes Tamine, André Gauthier, Geneviève Girard, Jacqueline Guillemin-Flescher, Marguerite Guiraud-Weber, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Jean-Charles Khalifa, Annie Lancri, Jean-Rémi Lapaire, Paul Larreya, Gilbert Lazard, Pierre Le Goffic, Laetitia Leonarduzzi, Homa Lessan Pezechki, Michel Maillard, Régis Mauroy, Gilles Mathis, Gérard Mélis, Renaud Méry, Philip Miller, Michelle Mittner, Catherine Moreau, Mary-Annick Morel, Aliyah Morgenstern, Dennis Philips, Bruno Poncharal, Peter Prince, Nigel Quayle, Mireille Quivy, Graham Ranger, Claude Rivière, Wilfrid Rotgé, Laurent Rouveyrol, Daniel Ruff, Jean Szlamowicz, Jean-Claude Souesme, Eve Sweetser, Christian Touratier, Anne Trévise, Béatrice Vautherin, Monique Verrac, Michel Viel, Henry Wyld, Charles Zarembo. Et j'oublie de mentionner nombre de collègues.

Je remercie mes collègues de l'Université de Provence et mes collègues du Centre d'Etudes de Linguistique Anglaise (CELA) pour leur gentillesse, leur aide, leur compréhension.

Je tiens également à remercier les étudiants qui d'année en année ont su apporter un regard neuf et critique sur la description des faits linguistiques.

Je remercie enfin toute ma famille, Olivier, Vincent, Sophie, Jeanne, Noé, Adeline et Marie,  
à qui je dédie ce travail.

# I. Avant-propos et entrée en matière

## ***Avant-propos***

Autant que mon expérience d'enseignant, c'est mon expérience de traducteur qui m'a orienté vers la linguistique. C'est à Laurent Danon-Boileau, à André Gauthier et à Jacqueline Guillemain-Flescher que je dois de m'être intéressé à la langue comme système et à l'étude théorique des problèmes de traduction. C'est ainsi que m'est venue l'idée de mon premier article (1995), sur *just*, dans le cadre du séminaire d'A. Gauthier, et qu'un certain nombre de mes travaux, d'abord menés sous la direction de J. Guillemain-Flescher, ont porté sur des questions de linguistique contrastive et de traduction (1998, 1999, 2000a, 2000b, 2001, 2002, 2003c, 2004a, 2004b).

Il en résulte une orientation sensible de mon travail de réflexion : l'interprétation des énoncés occupe une place non négligeable au côté de l'étude de leur formation. L'étude de la langue comme système s'articule ainsi d'abord sur l'observation des convergences et des divergences entre l'anglais et le français, sur les phénomènes qui modifient l'interprétation des énoncés, puis, nécessairement, sur certaines constantes qui contribuent à leur donner intelligibilité et stabilité.

Le cadre théorique auquel je dois une partie de ma formation et dans lequel se situent mes travaux est un cadre énonciativiste. Je n'affirmerai pas d'appartenance à un courant particulier, mais ma réflexion doit sans aucun doute davantage à la *théorie des opérations prédicatives et énonciatives*, et elle s'appuie

constamment sur les idées de base qu'un énoncé ne saurait exister de façon isolée et sans structure et qu'il n'y a pas d'énoncé sans source ni coordonnées énonciatives.

## **1. Thèmes de recherche – observables de base – Plan**

Mes travaux de recherche ont porté sur *will* + *BV*, sur le conditionnel français, son invariant sémantique et sa traduction en anglais, sur les repères hypothétiques, l'opposition entre irréel et potentiel, le conditionnel journalistique et le discours indirect libre ; sur certaines constructions verbales (*want*, *will*) ; sur le sujet, la prédication, les constructions participiales, la qualification ; sur la focalisation (*just* ; l'exception) ; sur les prépositions ; sur les mots en *wh-*. Ma réflexion actuelle porte entre autres sur la qualification, les structures résultatives, l'apposition, les *nexus*<sup>1</sup>, les *paradigmatiques*, les structures de focalisation.

La diversité de ces domaines pourrait donner à penser qu'aucune synthèse n'est à même de les réunir sous un même titre. C'est effectivement une gageure. Le titre choisi, *Structures et référence*, m'a cependant paru pertinent et suffisamment fédérateur pour ouvrir une porte d'entrée et permettre de circuler dans les domaines explorés.

J'en suis arrivé à essayer de rendre compte systématiquement dans mes travaux, entre autres, en relation avec la spécificité des phénomènes étudiés, de trois séries d'observables linguistiques dont les propriétés sont loin d'être entièrement explorées : trois modes de repérage, structurel, sémantico-référentiel,

---

<sup>1</sup> *Small clauses* : littéralement « petites propositions », autrement dit « propositions » sans verbe à mode fini. Le terme de *nexus* est un emprunt à Jespersen 1924, mais redéfini par Eriksson 1993, et Cl. Blanche-Benveniste (à paraître). Je redéfinirai le **nexus** de la façon suivante : relation prédicative à mode non fini. Les *nexus* s'opposent donc aux **syntagmes**, qui ne sont pas des relations prédicatives, et aux **propositions**, qui sont des relations prédicatives à mode fini.

énonciatif ; trois incidences fondamentales, prédicative, co-prédicative, interne au syntagme ; trois types de constituants de base, syntagmes, nexus, propositions.

Je procéderai en trois temps pour éviter de suivre le cheminement biographique de mes raisonnements et de mes observations, de mes hésitations et de mes tâtonnements. Dans un premier temps j'adopterai un point de vue général, reliant aux travaux dans lesquels elles sont pertinentes les observations générales faites sur le thème choisi. Puis je changerai de point de vue et, à partir d'un tour d'horizon sommaire des travaux effectués, j'établirai des liens entre les domaines explorés, que je rattacherai au thème central. Enfin, pour échapper au caractère trop généralisant et trop réducteur de ces deux vues générales, je reviendrai plus en détail sur le travail effectué, en essayant de rassembler les observations faites plus en profondeur et de montrer qu'elles sont issues d'un travail raisonné. Plus on entre dans le détail, donc, et plus le travail de synthèse devrait donner lieu à des micro-synthèses. Ces micro-synthèses s'appuieront nécessairement sur celles effectuées dans les articles du recueil ou dans l'ouvrage sur la traduction du conditionnel, dont les conclusions sont souvent en elles-mêmes des synthèses, de même que la présentation du thème du sujet (2003a) en est une.

## **2. Formation d'un énoncé**

Le traitement des questions étudiées dans mes publications s'appuie sur diverses approches énonciativistes, notamment celles de J. Guillemin-Flescher 1981, H. Adamczewski 1982, P. Cotte 1984, L. Danon-Boileau 1987, J. Bouscaren & J. Chuquet 1987, A. Culioli 1990-1999, A. Joly & D. O'Kelly 1990, C. Delmas & al. 1992, P. Le Goffic 1993, M.-L. Groussier & C. Rivière 1996, M. Wilmet 1997, M.-L. Groussier 2002, etc. Il doit beaucoup donc à G. Guillaume, mais également à J. Damourette & E. Pichon (1911-1940), qui ont

laissé une mine à ciel ouvert à laquelle le linguiste peut puiser librement. Sur le plan théorique, j'ai adopté la présentation que fait Danon-Boileau (1987 : 15-25 ; cf. également Culioli 1999b : 95-114 et Groussier 2002) des différents « niveaux » à l'œuvre dans la construction d'un énoncé – et au service donc de l'intention de signifier –, que je résume sommairement ici :

1/ un schéma de lexis de base, autrement dit des notions lexicales, qui comportent les virtualités sémantiques et syntaxiques – au nombre desquelles les compatibilités, les incompatibilités, les contraintes pesant sur les relations à construire – à partir desquelles s'ordonne une relation primitive ; les compatibilités notionnelles permettent une ou plusieurs relations prédicatives, l'*énoncé primaire* étant celui qui comporte la même orientation que la relation primitive ;

2/ une relation prédicative, qui est l'armature syntaxique structurée, à partir du schéma de lexis, par le choix d'un terme de départ – lorsqu'il existe un choix ; elle comporte donc une orientation prédicative et une diathèse, lorsque celle-ci est pertinente ;

3/ une relation énonciative, qui est la relation prédicative munie de ses déterminations, parmi lesquelles temps, aspect, modalité + repérage(s) par rapport à une situation-origine.

### **3. Remarques sur ce modèle**

Il s'agit d'un modèle de base, très schématique donc, et d'une façon de rendre compte de l'interaction des phénomènes sémantiques, structurels et énonciatifs dans la construction de l'énoncé. Je l'ai appliqué d'une manière générale à l'étude des énoncés (1995, 1998, 1999, 2000a, 2000b, 2001, etc.) ou de

la sémantique lexicale (cf. *want* 2002, *will* 2004). Mais les simplifications aussi ont leurs faiblesses. De ces faiblesses émergent certains risques : le risque de prendre le « terme de départ » non comme un terme à partir duquel s'élabore la structure (un élément structurel) mais comme le premier qui se présente dans l'énoncé ; le risque de considérer que tout énoncé doit avoir trois places, alors que les mises en relation s'opèrent sur un mode binaire, tandis que certaines transitent par des éléments spécialisés (cf. la fonction nodale du verbe, 1998, 2001, 2002, la fonction diastématique de la préposition et de la conjonction, 2005b, la fonction d'indice de mise en relation des relatifs, 2006a) ; le risque de considérer que tout prédicat est verbal.

Le modèle prototypique est en effet celui de la transitivité (qui correspond à la *construction biactancielle majeure*, décrite par Lazard 1998 ; cf. 2002). En suggérant que, au « niveau » de la relation prédicative, le choix d'un terme de départ n'est pas toujours possible et que la diathèse n'est pas toujours pertinente, je propose d'élargir le pouvoir explicatif du modèle en incluant les cas non prototypiques, par exemple les nexus (relations prédicatives sans verbe à mode fini) qui sont susceptibles de constituer des énoncés (via l'étape n° 3 ; cf. § 2) – *<the vase–on the chair>*<sup>2</sup> –, ou encore les énoncés constitués d'un seul prédicat indexé sur un support référentiel contextuel ou situationnel (toujours via l'étape n° 3 ; cf. § 2) – *'Out !' / Sports / 'Rats !'* (cf. 2006b).

Le statut illocutoire peut se rattacher à la modalité au sens large (cf. 2006a, 2006b) et inclure les « modalités de phrases », dont on peut établir qu'elles

---

<sup>2</sup> **Conventions** – La représentation de la relation prédicative est systématiquement faite ici, comme dans tous les articles du recueil et dans 2001, sous la forme suivante : <Support–Prédicat>, le trait horizontal signifiant la mise en relation et les chevrons signifiant le caractère non fini de cet assemblage (arb représente également une mise en relation, r étant l'élément nodal qui correspond à la fonction remplie par le premier élément du syntagme verbal, celui qui *opère* la mise en relation en annonçant la modalité énonciative). La barre oblique, quant à elle, est utilisée pour séparer : elle convient mal pour représenter un liage ; en revanche, elle permet de représenter les relations d'opposition et notamment les relations de substitution et / ou l'appartenance de deux éléments à un même paradigme (*This / My car is grey*)

correspondent aux modalités énonciatives (cf. 2006a) et qu'elles entrent dans les ajustements pragmatiques qui donnent à un assemblage prédicatif son statut d'énoncé. Ainsi une intonation particulière ou un contexte particulier peuvent transformer une « phrase de base », *Vous vous asseyez au milieu de la banquette...* (M. Butor), en énoncé interrogatif, en énoncé exclamatif ou en énoncé injonctif. De même une intonation peut donner un statut illocutoire assertif, interrogatif, exclamatif ou injonctif à un nexus (<*bag-over the head*>)<sup>3</sup>.

#### **4. Compatibilités variables**

Tous les niveaux, toutes les strates ou tous les modules<sup>4</sup> sont solidaires et contribuent à la construction de l'énoncé. La structure s'élabore en fonction des compatibilités et des contraintes entre notions (cf. 2002, 2004a) autant qu'en fonction des disponibilités morphosyntaxiques d'une langue donnée et de la voie tracée par l'usage (cf. *He walked in the streets / Il a marché dans les rues ; He walked a few miles / Il a marché quelques kilomètres ; He walked his dog / \*Il a marché son chien ; The dead will walk the earth / \*Ils marcheront la terre /// fish, fish trout, fish the seas / pêcher, pêcher la truite, \*pêcher les mers...*) ; mais quelle que soit l'approche de la réalité linguistique, les modules sémantique, syntaxique et pragmatique se complètent mutuellement et intègrent les données lexicales, morphologiques et prosodiques.

---

<sup>3</sup> Ian Rankin, *Black and Blue*, 1997, en fait un énoncé interrogatif (p. 56) : '*Bag over the head?*'

<sup>4</sup> Emprunts à L. Danon-Boileau 1987, à A. Culioli 1999a (niveaux), à C. Delmas 1992 (strates) à H. Nølke 1994 (modules). L'approche de base de Nølke ne diffère guère de celle de Culioli ou de Danon-Boileau, ni de celle de Delmas. L'interdépendance des relations primitive, prédicative, énonciative, celle des modules logico-sémantique, syntaxique et pragmatico-sémantique, ou celle de D1, D2 et D3 est fondamentale dans les trois systèmes de description.

## **5. Contributions complémentaires : sémantique, structurelle, énonciative**

Pour autant, si l'énoncé résulte de la contribution de tous les modules, et si ceux-ci n'ont pas d'existence indépendante, on parvient avec plus ou moins de bonheur<sup>5</sup> à les isoler et à les décrire séparément, en raison de (grâce à et à cause de) leurs inégales manifestations et de l'exploitation variable qui en est faite. Ainsi je ne dirais pas que *walk* ou *fish* (cf. ci-dessus) « changent de sens » selon les structures, mais que c'est tout simplement l'exploitation qui en est faite qui varie, en fonction de la structure dans laquelle ils entrent, autrement dit qui est modulée par leur fonctionnement, à l'intérieur de la structure syntaxique. Cette remarque révèle-t-elle un parti pris ? En faveur de la toute-puissance de la syntaxe ? En faveur de l'invariant sémantique ? Non. La coexistence des phénomènes sémantiques (niveau 1) et syntaxiques (niveau 2) n'est pas nécessairement source de conflits ni de contradictions. Elle est doublement facteur de stabilité et d'intelligibilité, mais demeure incomplète et n'est pas suffisante pour produire un énoncé tant que n'interviennent pas les ajustements énonciatifs, au nombre desquels les indexations (repérage éventuel par rapport à une situation d'énoncé et, dans tous les cas, par rapport à une situation d'énonciation) (cf. 1999, 2000a, 2000b, 2001, 2002, 2003a, 2003c, 2004a, 2005b, 2006a, 2006b, 2006c).

---

<sup>5</sup> ... et de façon souvent empirique. Les tâtonnements et les intuitions sont parfois sources d'erreur. Ainsi la glose est destinée à donner une approximation de sens, ou à mettre en évidence l'appartenance à une famille paraphrastique (sémantico-référentielle), ou à faire comprendre une nuance permettant d'opposer deux structures. En revanche, elle est inadaptée pour mettre en lumière un fonctionnement syntaxique donné.

## **6. A propos de l'invariant sémantique**

L'invariant sémantique est vraisemblablement l'un des garants de la stabilité des langues : chaque langue ne se réinvente pas chaque jour intégralement. La métaphore du patrimoine génétique (cf. Lapaire & Rotgé) est en ce sens particulièrement heureuse. Une évolution ne peut s'opérer que par le jeu des mises en relations, structurelles et énonciatives, et pour qu'elle soit perceptible il est nécessaire que l'écart s'opère par rapport à un acquis, autrement dit que l'évolution s'opère par différenciation, par rapport à une identification attendue. Il en est ainsi des glissements métaphoriques, mais également des phénomènes de désémantisation. L'invariant sémantique peut ainsi admettre plusieurs foyers sémantiques et rester compatible avec un degré variable d'abstraction (cf. 1995, 1998, 1999, 2000b, 2002, 2004a 2004b, 2005b, 2006a, 2006c)<sup>6</sup>.

## **7. Agencement syntaxique et structure fonctionnelle**

L'agencement syntaxique est lui aussi un facteur de stabilité et d'intelligibilité. Je définirai la syntaxe non pas uniquement comme une disposition (une mise en ordre), mais comme un ensemble de mises en relation. Ainsi, dans la structure fonctionnelle, la répartition des fonctions s'accompagne systématiquement de relations d'incidence : un déterminant est « déterminant de... » (il est apport incident à un élément support), un sujet est « sujet de ... » (support de ...) (cf. 2003a), un circonstant « circonstant de ... » (apport).

---

<sup>6</sup> Ainsi *for* comporte deux foyers sémantiques principaux, {*prae-before-au devant de*} et {*pro-ahead-orienté vers*}. Ces deux foyers sont conciliables entre eux – cf. *This is for you* : offrande, don, *au devant de + orienté vers* – et compatibles avec une abstraction – cf. l'expression de la cause ou de la durée – ou avec une grammaticalisation – cf. *it's difficult for us to pay the rent* (repérage abstrait, *au regard de*).

Autrement dit, chaque élément n'existe dans une structure que dans une relation soit avec au moins un autre constituant (relation d'incidence d'un constituant à un autre constituant), soit avec une relation d'incidence (l'incidence à une relation d'incidence définit les circonstants : cf. 2005b, 2006a, 2006b, 2006c). Les relations d'incidence rendent compte des assemblages, mais également de la cohérence interne des structures. Les relations d'incidence sont en effet 1) des relations dissymétriques et 2) des relations qui s'interprètent (cf. 2005b). Pour cette raison, l'incidence peut aussi se décrire comme l'interface entre la syntaxe et l'interprétation de la syntaxe. Le lien entre structure des constituants et structure fonctionnelle n'est pas un lien biunivoque. Certains constituants sont susceptibles de remplir diverses fonctions dans la structure fonctionnelle et à l'inverse certaines fonctions peuvent être remplies par divers constituants (cf. 2005a, 2005b, 2006a, 2006b, 2006c). D'où le terme de « fonctionnement », qui se justifie en anglais davantage qu'en français (*Tom had noticed him five minutes ago, eyeing him carefully from a table, as if he weren't quite sure, but almost. He had looked sure enough for Tom to **down** his **drink** in a **hurry**, pay and go out – P. Highsmith*).

## **8. Terminologie**

Ce serait un paradoxe inouï et suicidaire si le linguiste se dispensait de justifier la métalangue qu'il utilise. C'est pour cette raison que revient dans mes travaux le souci permanent de définir les termes employés et de réfléchir à la terminologie et à sa pertinence. Mais cette réflexion est sans fin. Les notions et les termes employés par le linguiste, tout comme les langues, sont des héritages qui ont une histoire et qui ont franchi des étapes successives : il n'existe pas de système descriptif qui n'ait emprunté à ses prédécesseurs. Pour cette raison, il n'y

a pas non plus de terminologie définitive, l'imperfection est la règle, et il est tout aussi vain de rejeter la tradition que de la préserver comme une institution sacrée.

La question de la terminologie joue pourtant un rôle que l'on sous-estime souvent :

- un phénomène linguistique mal nommé risque d'être appréhendé de façon erronée (cf. le terme de *conditionnel* : 2001 ; cf. la confusion entre syntagme et proposition : 2006b, 2006c ; cf. l'oxymore des « relatives sans antécédents<sup>7</sup> », et celui des '*free relatives*' (Baker 1989) : 2006a ; cf. les « interrogatives indirectes », qui partagent avec les interrogatives leur statut épistémique, mais qui ne sont interrogatives que dans certains cas particuliers de discours rapporté : 2006a) ;
- un phénomène qui ne reçoit pas de nom risque d'être occulté (cf. le phénomène des « petites propositions », ou nexus : 2005b, 2006b, 2006c) ;
- un phénomène qui ne reçoit pas de définition devient difficile à décrire (cf. les appositions : 2005b, 2006b, 2006c).

La terminologie est à considérer d'un regard critique (cf. Wilmet 1997) et à réviser lorsqu'il est indispensable de la clarifier, dans le souci de rendre justice aux phénomènes décrits et non pour elle-même, autrement dit lorsqu'un fonctionnement linguistique donné est négligé faute de terme pour le nommer, ou déformé parce qu'il est décrit par amalgame. On s'attaque parfois à des termes qui demeurent intelligibles et n'ont en définitive pour faiblesse que le défaut originel de l'arbitraire du signe : cf. chez Quirk 1985 les attaques menées contre la notion de *pronom*, alors que ce terme permet une opposition syntaxique avec la notion de

---

<sup>7</sup> Comment peut-on prouver que *I gave her what money I had* contient une « relative libre » ou à « antécédent incorporé » ? Quel est l'antécédent de *what* ? Dans le système que proposent les faits observables (cf. 2006a § III.2.2, IV.6), il s'agit d'une *intégrative*, et *what* est un déterminant-qualifiant (qui réfère au paradigme de la détermination).

*pro-forme* (fonction nominale des pronoms / fonction prédicative des *pro-formes*); cf. chez Huddleston & Pullum 2002 l'amalgame entre particules adverbiales et prépositions, alors que ces deux termes recouvrent deux fonctionnements syntaxiques différents (fonction diastématique de la préposition / fonction de modificateur de la particule adverbiale), ou entre gérondif et participe en *-ing*, au nom de leur morphologie, alors que les deux termes recouvrent encore des fonctionnements syntaxiques différents (fonction verbo-adjectivale du participe / fonction verbo-nominale du gérondif); cf. chez certains auteurs les attaques menées contre le terme de « défectif », pris par inadvertance comme synonyme de « défectueux ». La terminologie, et les concepts qu'elle recouvre – ou la métalangue et les concepts qu'elle entretient et dont elle se nourrit – méritent d'être revus et justifiés en permanence, mais de façon concertée. Il en est de même de toutes les représentations. Les générativistes ont su gérer cette nécessité : de façon régulière, la communauté scientifique a tout intérêt à se concerter pour arrêter certains modes de représentation (symboles, schémas, métalangue)<sup>8</sup>, ce qui permet ensuite de progresser de façon intelligible pour toute la communauté et de revenir périodiquement en arrière sur les approximations et les erreurs. C'est ce qu'ont fait récemment par exemple G. Mélis et L. Gournay sur la notion de parcours (Journée d'étude de Charles V, avril 2005, et CORELA 2006). C'est entre autres ce qui a entraîné l'organisation des deux colloques du CELA<sup>9</sup>, qui ont alimenté la réflexion sur deux notions délicates à manier – le sujet (2001) et la prédication (2004) –, et le projet d'un prochain colloque sur la qualification (2007).

---

<sup>8</sup> Faute de décisions collectives issues de débats contradictoires, je m'abstiens dans toute la mesure du possible de recourir à des symboles ou à des schémas pour représenter les relations et les repérages structurels (par incidence), énonciatifs (par indexation) et sémantico-référentiels.

<sup>9</sup> Centre d'Etudes de Linguistique Anglaise, Université de Provence.

## II. STRUCTURE ET RÉFÉRENCE

### ***Introduction***

Le titre donné à ce mémoire, *Structures et référence*, fait écho de diverses façons aux explorations menées dans mon travail. Il renvoie aux liens multiples qui peuvent exister entre les structures et la structuration de la référence. Ce sont ces liens que je vais évoquer en premier lieu, et je montrerai au fur et à mesure dans quels articles et ouvrages ils sont également traités. Ces liens sont fondamentaux : les travaux de recherche effectués les mettent à maintes reprises en évidence et les explorent de façon récurrente. C'est en cela qu'ils peuvent constituer l'un des fils conducteurs de mes travaux de recherche.

### ***9. Référent et désignation – l'antériorité référentielle du nom***

La notion de référence recouvre bien entendu la fonction du signe, d'abord envisageable comme un renvoi à un être ou à un objet, le référent. La désignation, et le passage de la désignation *in praesentia* à la référence *in absentia* ne constituent qu'un fragment de la fonction référentielle, mais elle confère un statut premier à la catégorie du Nom, vérifiable par ce mode de désignation directe qu'est le nom propre, qui se caractérise davantage par son rôle référentiel que par

son sémantisme et qui, par substitution, permet de reconnaître sans équivoque le statut nominal (cf. Creissels 1995).

La catégorie du nom se distingue ainsi par cette aptitude à la référence directe, d'où vient l'incidence interne propre au nom propre, puis au nom, et qui sélectionne le nom comme support premier : le nom n'a pas à être incident<sup>10</sup> en dehors de lui-même pour faire référence, puisque la désignation directe est une forme d'indexation du nom sur son support de référence ; le nom acquiert ainsi une aptitude toute particulière à être le prototype du support d'incidence, et en premier lieu dans la relation fondamentale (la relation qui fonde l'énoncé).

Le sujet syntaxique, identifiable immédiatement, est donc aussi le seul, on peut insister sur ce point, à ne pas avoir besoin, lorsqu'il entre dans une structure, de support syntaxique : son support prototypique est référentiel. Ce qui signifie que prototypiquement, dans la relation qui structure la prédication d'une propriété ou la référence à un événement, au moins un actant / participant<sup>11</sup> se caractérise par son antériorité référentielle. Cette idée se retrouve dans la grammaire de Port-Royal (1660 [1997] : 26) :

Il y a une différence entre les choses et les substances et la manière des choses ou des accidents, que les substances subsistent par elles-mêmes, au lieu que les accidents ne sont que par les substances.

---

<sup>10</sup> La relation d'incidence est une relation syntaxique.

<sup>11</sup> Les termes d'actant, de participant et d'argument sont particulièrement difficiles à manier en raison des divers emplois contradictoires de la notion d'argument et de celle d'actant. Le terme d'actant désigne les fonctions syntaxiques chez Lazard et dans la terminologie anglo-saxonne ; alors qu'il désigne les rôles caractérisant la structure sémantique dans la terminologie culiolienne (cf. Groussier 2002, entre autres), tandis que dans ce cadre c'est la notion d'argument qui correspond aux fonctions syntaxiques d'instanciation des cases structurelles. J'ajouterai qu'il est salutaire et indispensable d'admettre qu'un terme emprunté aux logiciens, comme celui d'argument, doit s'affranchir et qu'il aura nécessairement un champ d'application plus vaste en linguistique. Il en est de même des notions de prédicat, de proposition ou d'assertion. A la question rhétorique que pose en logicien Touratier 1996, contre Le Goffic 1993 (cité dans 2001 :14) – « [...] qu'est-ce qu'une assertion qui n'a pas de valeur de vérité [...] ? » – je serais tenté de répondre qu'il peut s'agir, par exemple, d'un mensonge, d'une erreur ou d'un énoncé ironique.

[...] parce que la substance est ce qui subsiste par soi-même, on a appelé noms substantifs tous ceux qui subsistent par eux-mêmes dans le discours, sans avoir besoin d'un autre nom, encore même qu'ils signifient des accidents.

## 10. L'aptitude du nom à être support, et repère

C'est, entre autres caractéristiques, cette antériorité référentielle qui donne au sujet syntaxique (lorsqu'il a une valeur référentielle, donc) son aptitude à recevoir le statut de *repère* (cf. 2003a) : c'est ainsi que le nomment Damourette et Pichon, pour signifier qu'il est alors le support de tous les constituants du prédicat *via* la fonction nodale du verbe ; la notion de « repère constitutif » de l'énoncé se retrouve également chez A. Culioli pour désigner le support référentiel sur lequel se structure la relation énonciative (ce terme s'oppose à celui de « terme de départ », qui représente le sujet syntaxique dans l'assemblage prédicatif).

Ces remarques ne signifient nullement qu'un nom soit inapte à entrer dans une structure par rapport à laquelle il n'ait pas d'antériorité référentielle. C'est précisément ce qui se produit, dans un énoncé d'événement construit autour d'un verbe renvoyant à un procès prototypiquement transitif, dans le cas d'un objet *effectum* (*Henry's made a cake / Jack's built a house*).

Lorsqu'un candidat sujet n'a pas d'antériorité référentielle et qu'il doit être énoncé qu'il est le siège d'une propriété, ou lorsqu'il est appelé à devenir participant dans l'énoncé d'un événement, il existe bien entendu des solutions : à l'intérieur d'une structure présentative, notamment, au moyen d'une relation co-prédicative – cf. la relative appositive des deux exemples suivants : *There was an old woman who lived in a shoe...* / *Il y a quelqu'un qui est entré par la fenêtre.*

## **11. Structuration et ébauche des relations de repérage internes à l'énoncé**

Ces remarques ne signifient pas non plus que le support (syntaxique) d'une relation donnée soit inerte, au contraire : la relation d'incidence est une relation dissymétrique, une relation de complémentarité entre l'apport et le support, qui amorce la dynamique de la construction référentielle (cf. 2002, 2005b, 2006b).

Dans toute relation d'incidence, l'apport n'a pas lieu d'être sans son support et le support reçoit une précision sémantico-référentielle de la relation dans laquelle il entre avec l'apport : par l'incidence d'une détermination, par exemple, le support reçoit une précision concernant son extensité ; par l'incidence d'une qualification, une précision concernant ses propriétés ; par l'incidence d'un prédicat verbal, une précision quant au rôle que lui assigne le procès auquel renvoie le verbe, etc.

Cette relation de dépendance mutuelle entre l'apport et le support préfigure une double orientation, une double relation de repérage et l'ébauche de la référence. L'apport est repéré structurellement par la relation d'incidence qui le lie à son support, tandis que le support reçoit un apport sémantico-référentiel.

Le prédicat en tant qu'apport permet de constituer l'assemblage de la relation fondamentale (qui fonde l'énoncé). S'il est vrai pour cette raison que sans l'apport prédicatif il n'y a pas d'énoncé, il n'en est pas moins vrai que tout prédicat n'est pas verbal, et qu'il est pour cette raison préférable de ne pas réduire la notion de prédicat à celle de verbe, et de ne pas réduire le modèle de la relation prédicative à un modèle SVO, quand bien même celui-ci serait prototypique : la notion de prédicat, dans une structure canonique, recouvre une fonction structurante, donc fondamentalement syntaxique, mais la fonction prédicative déborde le cadre syntaxique lorsque la structuration se fait directement par

indexation<sup>12</sup> (cf. les nexus indexés sur une situation d'énonciation) ; le verbe quant à lui se définit comme un constituant, mais il s'agit d'un constituant qui se distingue par ses aptitudes fonctionnelles spécifiques, nodale, modale et prédicative.

De là vient la part du lion que l'on accorde au verbe dans la structuration de l'énoncé<sup>13</sup> et le fait que le verbe, en tant que prototype du prédicat, reçoit pour le désigner le terme qui désigne aussi la parole, ce qui tend à incarner en lui l'essence même de l'énoncé.

## **12. Remarque sur la fonction nodale**

La fonction nodale est l'un des volets de la fonction verbale. C'est toujours le premier élément verbal qui noue la relation et c'est, pour cette raison, toujours à l'élément nodal qu'est incidente la négation : de là vient le déplacement systématique de l'élément nodal lorsque la négation est antéposée (*Never had I heard such a funny thing before*). Le terme de *fonction nodale* décrit cette aptitude particulière du verbe à nouer des relations. La notion de *fonction nodale* recouvre le liage qui s'opère *via* le verbe ; elle ne renvoie donc pas en soi au caractère validé ou non validé de la relation prédicative : le second volet de la fonction verbale est modal, et l'élément nodal peut être porteur d'une modalité ne signifiant pas que la relation nouée soit validée (*He might have lost his life*). Le troisième volet de la fonction verbale est prédicatif. Fonction **n**odale et fonction **p**redicative sont à l'interface entre structuration syntaxique et relations sémantico-référentielles, tandis que la fonction **m**odale est l'interface entre instances

---

<sup>12</sup> Repérage énonciatif par rapport aux coordonnées, variables et évolutives, d'une situation (d'énoncé et / ou d'énonciation).

<sup>13</sup> La notion de prototype (cf. Kleiber) présente un intérêt considérable en sémantique. En revanche, elle est beaucoup plus dangereuse, et elle perd de sa pertinence, quand il s'agit de décrire la structure syntaxique.

énonciatives et contenu de sens : la fonction modale signifie et le modus et la dépendance externe ou interne (cf. 2001, 2002).

### **13. Le pouvoir structurant de la fonction référentielle**

La fonction référentielle donc ne consiste pas seulement à désigner : elle structure des relations, entre des propriétés et leurs supports, entre participants d'un événement donné, entre ces relations et leurs coordonnées mais également des relations entre relations. La fonction du langage n'est pas non plus uniquement de décrire des événements ou des états de faits existant ou ayant existé ; autrement dit elle n'est pas réservée au reportage : elle permet de représenter des univers imaginaires – qui entrent en concurrence avec le réel –, contenant des actes de discours imaginaires. Le paradoxe de ces actes de discours, c'est qu'ils n'ont pas nécessairement de préexistence, et que le contenu de discours qu'ils introduisent n'accède à l'existence qu'en se structurant, le discours rapporté n'étant alors qu'un cas particulier de discours représenté<sup>14</sup> (cf. 2000a, 2001, 2003c) ; le paradoxe de ces univers imaginaires, c'est que leur représentation peut se faire linguistiquement à l'égal de la représentation du réel, et qu'ils n'interdisent pas, par rapport à eux-mêmes univers imaginaires, la construction linguistique du possible et de l'irréel, parfaitement interprétables et référentiellement opposables comme possible et comme irréel (cf. 1998, 1999, 2000b, 2001, 2003c). Dès lors, la notion de référence ne désigne pas seulement le va-et-vient entre le référent et le signe, mais aussi le pouvoir structurant du langage. Comme le *référent* tend à s'appréhender comme une donnée préexistante, j'utilise ici le terme de *référence* pour désigner à la fois la *fonction* qui donne une forme à un *contenu référentiel* – que celui-ci ait par ailleurs un

---

<sup>14</sup> Terme emprunté à Jespersen 1924.

pendant extra-linguistique ou qu'il accède à l'existence uniquement par le fait d'un acte de langage, peu importe – et, par métonymie, le contenu qui se structure ainsi.

#### **14. Des relations de trois ordres, structurel, sémantico-référentiel, énonciatif**

Dans *Henry has made a cake*, la référence se structure par **incidence** du prédicat *make a cake* à son support, ici le sujet syntaxique *Henry*. La fonction nodale est dévolue à *has*, et l'accord est la fois un indice (l'un des rares indices d'accord de l'anglais) de la **relation d'incidence**, d'une relation structurante, donc, mais également un indice de la **relation sémantico-référentielle** (relation de localisation propre au sémantisme de *have*) mise en place par cette relation d'incidence : l'accord signale que le prédicat est incident à un sujet référentiellement singulier. La relation mutuelle est ainsi mise en place.

Le morphème de temps, quant à lui, porté par l'opérateur *have*, opère une **indexation noncale** (indexation **énonciative** sur les coordonnées-origine ou sur les coordonnées-origine dérivées – cf. Wyld 2001 ; nous n'avons pas de contexte pour en décider) tandis que la structure déclarative, le choix de l'opérateur (*have*) et l'absence d'enchâssement convergent vers une interprétation assertive de l'énoncé. La mise en relation construite dans cet énoncé (relation énonciative) est une référence à l'aboutissement (borne de droite atteinte : rôle de *-en*) d'un procès dynamique à transitivité prototypique (*make*) dont l'agent (ou la source, rôle sémantique) est *Henry* et dont l'*effectum* est *a cake*.

La télicité notionnelle du procès donne au *perfect* un statut résultatif, le résultat étant donné pour acquis par ancrage (*have*) dans une situation noncale (*have* + présent), celle qui englobe les coordonnées-origine. Il importe peu que le

réfèrent de *Henry* soit réel ou imaginaire, et qu'il existe un gâteau dans l'extralinguistique : que l'on soit dans un univers de fiction ou non, la référence construite en énoncé est la référence au résultat d'un événement, acquis par rapport aux coordonnées de la situation origine et par rapport au repère *Henry* qui en est également la source, et qui, par la force des choses, a une antériorité référentielle par rapport à l'événement dont le résultat acquis est énoncé ici.

## **15. Statut référentiel et statut sémantico-référentiel**

### **15.1. Statut référentiel**

Je prendrai directement trois exemples de statuts référentiels dans l'un des domaines étudiés. Le potentiel et l'irréel (1998, 1999, 2001) se définissent comme deux statuts référentiels distincts qui s'opposent par leurs caractéristiques référentielles uniquement : le statut du potentiel relève du possible et possède en cela les caractéristiques du possible (voie ouverte et altérité caractéristique) ; l'irréel est en revanche par définition forclus et se définit et par l'altération d'un état de fait donné et par la forclusion de cette altération (1999, 2001). L'un et l'autre peuvent se matérialiser à l'aide des mêmes instruments syntaxiques, morphologiques et énonciatifs. Seuls diffèrent leurs statuts référentiels respectifs. En revanche l'irréel, puisqu'il se caractérise par l'altération qui le fonde, s'accompagne toujours, lorsqu'il comporte une forme verbale à mode fini, d'une opération de rupture matérialisée par le prétérit (*-ed*) en anglais et par l'un des tiroirs (temps grammaticaux) toncaux en français (tiroirs en *-ais*).

La **toncalité**<sup>15</sup> (cf. 1998, 1999, 2000a, 2000b, 2001, 2003c) est une caractéristique plus abstraite associée aux tiroirs toncaux (imparfait, conditionnel, plus que parfait : les temps en *-ais*) : elle opère un repérage des énoncés toncaux (qui comportent un tiroir toncal) dans une actualité ou dans un plan (référentiel) en rupture par rapport au plan noncal (ou à l'actualité noncale), autrement dit en rupture par rapport à l'actualité qui contient les coordonnées-origine. Par des voies différentes, la toncalité confère donc un statut référentiel particulier (toncal) aux énoncés qu'elle caractérise. Cette particularité est susceptible de coïncider avec le statut de chacun des trois types d'hypothèmes toncaux définis dans 1999 (cf. § 24.2).

## 15.2. Statut sémantico-référentiel

De même qu'un statut de repère hypothétique se construit et s'interprète par rapport à un état de fait donné (cf. 1998, 1999, 2001), qui permet de savoir si l'on a affaire à un hypothème forclos (cas de l'irréel), à un hypothème potentiel (qui relève du possible), ou à un hypothème rhétorique (reprise) (cf. 1999), de même les virtualités sémantiques s'exploitent en énoncé, par le jeu de la détermination et des mises en relation : d'où le terme de *sémantico-référentiel*.

Ainsi, dans :

*We were scared –; really scared –; that the thaw might unleash a flood which could drown us* (P. Lewis),

---

<sup>15</sup> Les termes de *toncalité* et de *toncal* viennent du latin *tunc* (alors / *then*) et s'opposent à ceux de *noncalité* et de *noncal* qui viennent de *nunc* (maintenant / *now*). Ils sont empruntés à Damourette & Pichon, qui nomment l'imparfait « tiroir toncal ». Je ne reprends pas le terme employé par Damourette & Pichon pour désigner le conditionnel (« toncal futur ») pour des raisons que j'explique plus loin : exactement comme l'imparfait n'est pas un temps du passé (il ne s'agit là que d'un cas particulier de ses emplois), de même le conditionnel n'est pas un futur translaté (il n'est pas dérivé du futur) et cet emploi n'est qu'un cas particulier. Pour cette raison et en raison de ses propriétés morphologiques et référentielles, je décris le conditionnel comme un *virtuel toncal* et (par conservatisme) je le nomme *conditionnel*.

la notion *flood* reçoit en contexte une détermination, qui lui donne un statut référentiel (rôle fondamental de la détermination); ici cette détermination construit une occurrence, référentiellement entre quelconque (qui possède les caractéristiques de la notion *flood* et semblable en cela à toute autre occurrence) et non quelconque (le cadre référentiel de cette occurrence éventuelle est déjà en place : cf. la mise en relation avec *the thaw*); la détermination construit donc une *référence* à une occurrence de la notion *flood*, non encore validée mais pertinente dans le contexte linguistique où elle apparaît.

En contexte, cette occurrence de *flood* reçoit deux statuts sémantico-référentiels différents :

- le premier, celui de la **conséquence**, dans la relation qui la lie à *the thaw*, en amont, *via* la transitivité de *unleash* ; le statut de la conséquence n'est pas uniquement sémantique : il est aussi référentiel car la conséquence est toujours conséquence de... autrement dit repérée par rapport à...
- le second, celui de la **cause**, dans la relation qui la lie (référentiellement) au prédicat *could drown us*, *via* le relatif *which*, qui opère (référentiellement) par anaphore (référence par retour en arrière) à l'intérieur de la relative appositive (co-prédicative).

La notion *flood* comporte une compatibilité et avec le sémantisme de la conséquence et avec celui de la cause. Mais ce sémantisme n'est exploité dans tous les cas que dans les relations construites **en énoncé**, donc par mise en relation.

En tant qu'occurrence de la notion, *a flood* reçoit donc un statut **référentiel**, et, **par mise en relation**, cette occurrence reçoit dans ce contexte

particulier, deux statuts **sémantico-référentiels** différents : ce terme de sémanico-référentiel permet de rendre compte du rôle des mises en relation et des appartenances paradigmatiques construites en fonction du sémantisme des notions mises en relation.

## **16. Statut sémanico-référentiel et circonstances**

J'ajouterai à propos des relations sémanico-référentielles une remarque d'ordre général. Elles ne sont pas à sens unique, à savoir orientées dans un sens tel qu'un événement soit repéré par rapport à ses circonstances et uniquement dans ce sens. Les circonstances d'un événement sont assurément à prendre comme une forme de repère circonstanciel (il s'agit alors de circonstancialité sémanico-référentielle et non syntaxique) ; mais elles sont également **circonstances de...** à mettre donc en relation avec l'événement dont elles sont les circonstances, ce qui implique **une autre forme de repérage, par incidence**, celui-ci, et qui fonctionne à rebours du repérage sémanico-référentiel intuitif (cf. 2002, 2005b, 2006a, 2006b, 2006c) : c'est ainsi que les circonstants syntaxiques sont **incidents aux relations d'incidence** dont ils sont les circonstants (cf. 2005b, 2006a, 2006b, 2006c), ce qui revient à dire, en termes non syntaxiques, que les circonstants adjoints sont les circonstances d'un événement ou d'un état de fait donné.

## **17. Par delà la référence au réel ou à l'irréel**

La fonction du langage va sans aucun doute bien au-delà de la description de faits, ou de la représentation du réel ou d'un univers à l'image du réel : elle permet d'énoncer des jugements sur des contenus de sens (modalités), d'ajuster ces contenus de sens en fonction de la situation de co-énonciation et d'une visée

communicative (statuts illocutoires), ou encore de structurer des relations qui n'ont pas de modèle dans l'extralinguistique (cf. la négation, l'hypothèse, l'interrogation). Ces phénomènes linguistiques sont autant de preuves de l'activité cognitive qui sous-tend tout acte de langage. La systématique des liens entre syntaxe et sémantique lexicale, variable d'une langue à l'autre, en est une autre preuve (cf. 2002, 2004a, 2005b). Le lien entre structure et référence peut se percevoir de diverses façons, à la fois dans la syntaxe et dans les relations de repérage, et jusque dans les structures les plus rudimentaires. L'étude et la pertinence de ce lien se retrouvent dans toutes les publications individuelles ou collectives auxquelles j'ai pris part.

### **18. A propos de l'incidence du prédicat au sujet**

L'antériorité référentielle de la désignation nominale semble justifier, comme on l'a vu, à la fois la conception guillaumienne de l'incidence interne propre au nom, d'une part, et de l'incidence fondamentale du prédicat au sujet, plutôt que celle des arguments au verbe (cf. à ce sujet le débat de Cotte 1984 ; cf. aussi Creissels 1995 ; Halliday 2004).

Les facteurs qui plaident en faveur de l'incidence des arguments nominaux (y compris l'argument sujet) au verbe sont d'une part la distribution des rôles sémantiques qui s'opère autour du verbe, les liens sémantico-référentiels qui se nouent grâce à la fonction nodale du verbe et, d'autre part, sur le plan syntaxique, la possibilité en français de cliticisation des pronoms personnels, représentant tous les arguments pris dans la valence verbale, y compris le sujet et, le cas échéant, les coordonnées énonciative et co-énonciative (ex. *Je te me le mets dans ma poche...*), ce qui aboutit à une structure micro-syntaxique complète. Un autre

argument sera ensuite la possibilité d'inversion à l'intérieur de ce microcosme syntaxique (*Madame est-elle arrivée ?*).

Les facteurs qui plaident pour l'incidence du prédicat au sujet l'emportent cependant, à mon sens, parmi lesquels :

1) l'antériorité référentielle du sujet (lorsque celui-ci a une valeur référentielle), sur la prédication de propriété ou sur l'événement dans lesquels il joue un rôle sémantique ;

2) le fait que l'assemblage sujet-prédicat corresponde à une grammaticalisation du couple thème-rhème<sup>16</sup>, ce qui affranchit le sujet de son statut originel de thème<sup>17</sup> (cf. Albrespit 2003, ou Lazard 1998 et 2003a et 2003d),...

3) ... et ce qui a pour effet de permettre à un sujet impersonnel et non référentiel de recevoir toutes les propriétés du sujet syntaxique (accord, inversion, reprise) ;

4) l'accord et l'inversion, à prendre respectivement et solidairement comme indice de l'incidence (et de la relation sémantico-référentielle) fondamentale et comme indice du rôle de l'incidence fondamentale dans la structuration de l'énoncé, jusque dans son statut illocutoire (modal) ;

5) la possibilité de construire un assemblage prédicatif (cf. encore les nexus), et un énoncé (syntagme ou nexus + intonation + indexation ; cf. 2005b, 2006b, 2006c), sans recourir à un verbe.

---

<sup>16</sup> Ce qui exclut de définir le sujet comme « ce dont on parle » et le prédicat comme « ce que l'on en dit ».

<sup>17</sup> Exemple de thème coïncidant avec le C1, régime direct de *would have stressed* : *Two details only bear importantly upon the story : his intense bitterness against the swindling guardian, whom he knew personally, and the question of what he could do to earn his living. **These two**, had he written the truth for the symposium, Mr. Adam would have stressed.* (Algernon Blackwood, 1949)  
Exemple de thème coïncidant avec la masse lexicale du prédicat : *She laid the stick and her baby on the grass while she untied the rope that tethered the calf. The length of the rope separated them. The cow was near the calf, and both were lying down. Feed along the creek was plentiful, and every day she found a fresh place to tether it, since **tether it** she must, for if she did not, it would stray with the cow out on the plain.* (Barbara Baynyon)

Ces quatre derniers facteurs sont décisifs : la description de l'assemblage syntaxique qui a le plus grand pouvoir généralisant est à mes yeux celle qui donne le prédicat comme apport et le sujet comme support. C'est pour cette raison aussi que je réserve la notion de relation d'incidence à la description de la structure syntaxique.

Dans la présentation que j'en ai faite, ce sont les relations d'incidence qui mettent en place les relations structurelles. La structure qui se construit autour du verbe, quant à elle, génère un schéma actanciel (ou structure sémantique) qui a un caractère prototypique mais qui ne recouvre pas tous les cas de figure.

La structuration syntaxique et les compatibilités sémantiques opèrent de façon interdépendante (cf. 2002, 2004a), et les relations qui se mettent en place construisent dans une même architecture et le schéma actanciel et la structure syntaxique. Mon propos est de dire que les fonctions syntaxiques et les repérages sémantico-référentiels n'ont ni exclusivité ni indépendance.

## **19. Référentialité et syntaxe : circonstances et circonstants**

Les phénomènes référentiels (cf. l'irréel vs le potentiel, § 15.1, les repères hypothétiques, § 24.4) et sémantico-référentiels (cf. § 15.2) peuvent se réaliser au moyen de diverses fonctions syntaxiques (cf. 1998, 2001). Ce qui présente un intérêt considérable mais ce qui incite aussi à la plus grande prudence.

Il y a en effet une particularité linguistique qui découle des observations faites en 1998 et 2001 et déjà évoquée plus haut (cf. § 15.2), mais sur laquelle je n'ai pas suffisamment pris la peine d'insister, alors qu'elle représente un enjeu considérable dans l'interprétation de la structure des énoncés : il ne suffit pas de

mettre en évidence une circonstancialité sémantico-référentielle pour prouver que l'on ait affaire à un circonstant. Ainsi dans

*The article caused an uproar which briefly overshadowed an African National Congress conference. (The Guardian)*

il existe une relation de cause à effet (de circonstancialité sémantico-référentielle donc) entre *the article* et *an uproar*, que l'on pourrait gloser de la façon suivante : *There was an uproar because of the article*. Dans la glose, la circonstancialité sémantico-référentielle est mise en évidence par la fonction diastématique de la locution prépositive *because of* (cf. 2005b), qui donne un statut de circonstant au SPrép *because of the article*, syntaxiquement incident à la relation d'incidence qui structure *there was an uproar* et repère circonstanciel du contenu de cette proposition. Pour autant, *The article* est bien un SNom sujet dans l'énoncé de départ. Ce qui prouve par la même occasion que la glose est utile pour mettre en évidence des approximations de sens, des familles paraphrastiques, des relations sémantico-référentielles, mais peu adaptée, et même trompeuse, lorsqu'il s'agit de mettre en évidence des fonctionnements syntaxiques. L'exemple du § 15.2 (*We were scared –; really scared –; that the thaw might unleash a flood which could drown us*) permet d'aboutir à la même conclusion quant à l'occurrence de *a flood*, dont on a vu qu'elle était compatible par son sémantisme avec deux statuts sémantico-référentiels différents, celui de la cause et celui de la conséquence, alors que la fonction de ce SNom reste celle de complément C1 de *unleash* (c'est précisément cette fonction de complément qui met en place la relation activant le statut sémantico-référentiel de la conséquence).

Je rappellerai encore que les relations d'incidence s'identifient en fonction de la distribution, c'est-à-dire à partir de plusieurs facteurs, de l'agencement linéaire, d'indices de détermination, d'indices morphologiques, d'indices de subordination, mais également de la pertinence de telle ou telle interprétation

(cf. par exemple le problème de l'incidence des syntagmes participiaux 2006b, 2006c ou des syntagmes prépositionnels, 2005b).

## **20. Remarques sur la référentialité directe : quelques inconvénients**

La recherche de référentialité directe est une tendance solidement ancrée, peut-être inspirée par la fonction de désignation évoquée plus haut. Elle présente quelques inconvénients, cependant.

C'est la primauté accordée naturellement à la référentialité directe qui justifiait autrefois la distinction entre sujet « réel » (sujet de référence : cf. 2003a et Lazard 2003) et sujet « apparent » (sujet syntaxique). Dans *It's a bit dangerous to go, isn't it?* l'accord se fait avec *it* en fonction de son sémantisme : le sémantisme de l'élément *neutre* n'est pas inexistant même s'il se définit en creux ; il n'est ni masculin, ni féminin, ni pluriel, ni locutif, ni allocutif (ni référence à l'énonciateur ni au co-énonciateur), ni même référentiel, ici, mais il demeure délocutif, d'où l'accord par défaut à la troisième personne du singulier. Il fait un excellent sujet syntaxique – comme le prouvent l'accord, l'indice d'incidence et donc de structuration, la possibilité d'inversion et sa reprise dans le *tag* – fonction structurante qui a toute sa noblesse puisqu'elle permet l'assemblage prédicatif : il est donc sujet bien réel et non apparent ni postiche. Il se définit comme son nom l'indique (cf. latin *ne-uter*) par antérisagoge (il se définit autant par ce qu'il n'est pas que par ce qu'il est) mais il a au moins ce dernier sème d'acquis (délocutif), en quoi il s'agit d'un sujet « sémique » (muni d'un sème, ou qui se caractérise par un sème) ; en revanche, n'ayant pas de valeur référentielle, il n'a assurément pas de rôle sémantique (ou thématique) à jouer ici.

C'est cette préoccupation de référence biunivoque qui incite Quirk & al. (1985 : 76), comme on l'a vu (§ 8), à récuser le terme de pronom, pour deux raisons : 1) d'une part parce que le pronom peut occuper une place et remplir une fonction dévolue à un SNom (et non à un nom seul) et 2) d'autre part parce qu'il est apte à représenter un SNom. Ce qui permet à Quirk & al. d'introduire le terme de '*pro-form*'. Mais il n'est pas particulièrement déplacé de conserver le terme de pronom pour désigner des mots grammaticaux qui ont une fonction nominale, autrement dit qui instancient une case structurelle – autre exploitation du sémantisme de *pro-* – qu'un SNom pourrait instancier. Il devient alors inutile de fabriquer des termes comme pro-nom, pro-syntagme-nominal, pro-proposition-nominale, pro-nexus-nominal, pour la bonne raison que toutes ces « pro-formes » partagent la même propriété de remplir dans la structure fonctionnelle les fonctions syntaxiques dévolues au SNom. En revanche, le terme de « *proforme* » a son utilité, et permettrait tel quel de désigner tout le paradigme des prédicats anaphoriques et déictiques *do it, do so, do that, do this* (que l'on appelle « pro-formes complexes » un peu inutilement) et des prédicats paradigmatiques *do something, do nothing, do everything, do anything, do what...* : la fonction prédicative systématiquement matérialisée selon ce modèle complexe se distingue inévitablement des fonctions nominales (y compris du cas particulier où le pronom comme le nom peut avoir une fonction d'attribut) et on y gagnerait en cohérence à lui réserver le terme de pro-forme.

C'est encore cette préoccupation de référentiation directe qui incite à envisager l'anaphore comme la reprise en aval d'un élément apparu en amont, alors qu'il s'agirait plutôt d'un phénomène inverse, qui, en aval, renvoie à un

élément mentionné en amont<sup>18</sup> (cf. 2006a), mouvement que Huddleston & Pullum représentent admirablement bien en utilisant la locution ‘*anaphoric to*’.

## **21. Remarques sur la référentialité construite : binarité, repères, relations internes, relations externes**

La réflexion menée depuis quelques années s’appuie sur l’idée qu’un énoncé ne saurait exister de façon isolée et sans structure ; qu’il n’y a pas d’énoncé sans source et sans coordonnées énonciatives ; que le concept de repérage rend justice à la binarité inhérente au langage ; et que la fonction du langage n’est possible que par le jeu de mises en relations, celles qui donnent leur cohérence interne aux structures, et celles qui indexent les structures sur des coordonnées énonciatives, à l’intérieur même de l’énoncé dans lequel s’opère l’indexation (relation interne), ou à l’extérieur, sur les coordonnées d’un autre énoncé ou sur les coordonnées d’une situation d’énonciation (relation externe). Pour cette raison, le terme d’autonomie, en linguistique, ne saurait signifier indépendance. Un phénomène linguistique ne peut être autonome que – presque – littéralement dans le sens où il a des lois qui lui sont propres<sup>19</sup> (*autos*, soi-même + *nomos*, loi). Ce qui voudrait dire que tout phénomène linguistique qui se distingue des autres est autonome... L’autonomie peut-elle être relative ? Est-il possible de prouver qu’une proposition – relation prédicative à mode fini – a davantage d’autonomie qu’un nexus – relation prédicative sans verbe à mode fini – dont la morphologie annonce la dépendance ? Je serais tenté de répondre non à ces deux questions ; pourtant, dans la mesure où la proposition à mode fini reçoit une

---

<sup>18</sup> C’est ce qui permet d’associer à l’anaphore une référence à un paradigme sémantico-référentiel (cf. *the room where he lives / the room which he bought ; the moment when he came / the moment which he chose*) : voir 2006a.

<sup>19</sup> ... mais sans en être l’auteur... plutôt par la force de ce qui fait de lui un phénomène distinct : il n’y a donc pas d’autonomie réelle dans les phénomènes linguistiques.

détermination plus élaborée que le nexus, dans la mesure où l'autonomie peut se définir comme le complémentaire de la dépendance, cette opposition mérite d'être explorée.

## **22. Trois modes de repérage**

A partir des observations qui viennent d'être sommairement résumées, j'en suis arrivé à distinguer trois modes de repérage – repérage par incidence, repérage par indexation et repérage sémantico-référentiel (2000a, 2002, 2003a, 2005b, 2006b, 2006c).

### **22.1. Le repérage par incidence**

Le repérage par incidence<sup>20</sup> répond de la syntaxe : il s'agit d'un mode de repérage structurel, et qui permet de mettre en place les relations sémantico-référentielles. La syntaxe ne fournit pas uniquement un support structurel : les relations d'incidence sont, comme on l'a vu, des relations qui s'interprètent. C'est sans doute la première contribution de la syntaxe à la construction du sens et c'est pour cette raison que l'incidence a été définie comme l'interface entre syntaxe et interprétation de la syntaxe (2002, 2005b, 2006a-c).

---

<sup>20</sup> A propos d'incidence, cf. Joly & O'Kelly 1990. Ainsi, dans *The man in the corner looked sad and miserable*, le déterminant *the* et le syntagme prépositionnel épithétique (i.e. intégré au SNom *the man in the corner*) *in the corner* sont incidents l'un et l'autre au noyau nominal *man*, qu'ils contribuent respectivement à déterminer et à caractériser. Cette co-incidence, en l'occurrence, établit une corrélation entre le déterminant *The* et le SPrép *in the corner*. Celui-ci contribue, en corrélation avec le déterminant, à la délimitation (référentielle) de l'occurrence de *man*. Quant au prédicat *looked sad and miserable*, il est incident à son support, le sujet *The man in the corner*. Pour une approche différente de la relation < sujet-prédicat >, cf., entre autres, mentionnés ci-dessus, Creissels 1995 : 40 et sq, ou Cotte 1984.

Les relations d'incidence ne concernent pas uniquement la relation prédicative fondamentale (et donc le passage d'un schéma de lexis à une relation prédicative orientée), mais également les relations de qualification, de détermination ou de complémentation internes aux syntagmes, les relations d'enchâssement et les relations co-prédicatives. Chaque relation d'incidence établit une forme de repérage, structurel, entre l'apport et son support. Ainsi une épithète, pour pouvoir fournir une indication référentielle sur son support nominal, doit entrer dans une relation structurelle reconnaissable avec ce support (cf. également les remarques faites sur les circonstants au § 16). C'est en cela que la relation d'incidence est une relation de repérage (de l'apport par rapport à son support).

## **22.2. Le repérage par indexation**

Le repérage par indexation est un repérage situationnel, donc énonciatif. Le terme d'indexation est justifié dans une moindre mesure par le fait que les coordonnées énonciatives sont des variables, et dans une plus grande mesure par le fait que les situations, d'énoncé ou d'énonciation, sont évolutives. Pour admettre qu'une situation d'énonciation est évolutive, il suffit de songer que la lecture de ce texte, depuis sa première page, constitue une seule et même situation d'énonciation, à l'intérieur de laquelle la détermination (au sens large) ou l'anaphore ne cessent de s'ajuster, et notamment de s'ajuster en fonction de leurs précédents ajustements. Mais il en est de même des situations d'énoncé. En voici un exemple : les structures résultatives (ex : *Milton read himself blind*), qui se construisent sur une première relation prédicative RP1 (*Milton read*) comportant prototypiquement un verbe dynamique mais non télique (*read*). Cette première relation reçoit la greffe d'une seconde relation prédicative RP2, qui est toujours

un nexus (une relation prédicative sans verbe à mode fini), dont la morphologie annonce donc la dépendance (RP2 = *himself blind*) et qui exprime un résultat (donc un apport de télicité).

Ce nexus résultatif est indexé sur la première relation prédicative (cf. 2005b ou Rivière 1995) et il apporte la preuve que la situation sur laquelle il est indexé est évolutive, même si, en tant que verbe d'activité, *read* implique une complétude de tous les instants et n'implique, comme on l'a vu, aucune télicité. A l'indexation du nexus résultatif sur l'événement dont il est le résultat correspond une forme de saisie sur le substrat de la situation repère : il n'y a donc pas un repérage en t1 de RP1 puis un repérage en t2 de RP2, mais indexation du nexus sur la situation dont il matérialise (linguistiquement) le résultat ; la télicité introduite par cette indexation du nexus résultatif, par ailleurs, peut selon les cas mettre un terme ou non à la situation repère.

### 22.3. Le repérage sémantico-référentiel

Il existe enfin une autre appréhension du repérage, plus intuitive, selon des critères référentiels ou sémantico-référentiels (cf. les « repères hypothétiques » : 1998, 1999, 2001), et qui est le premier repérage à être identifié. Il correspond en premier lieu au repérage circonstanciel : les circonstances d'un événement, à commencer par les circonstances spatiales et temporelles, constituent en quelque sorte les coordonnées de cet événement. C'est donc une forme de repérage intuitif qui trouve une confirmation immédiate de son bien-fondé. Ce serait le plus voyant des repérages, qui tendrait à occulter les deux premiers<sup>21</sup>, parce qu'il se matérialise dans l'énoncé sous forme lexicalisée, et qui fonctionne en général à

---

<sup>21</sup> Peut-être en raison de la préséance que l'on est naturellement enclin à accorder à tout ce qui est directement référentiel (cf. § 20)

rebours du repérage par incidence (cf. 2002 : 159, note 12 et cf. ci-dessus § 15.2, § 16, § 19).

Ce type de repérage s'étend ensuite à tous les paradigmes sémantico-référentiels susceptibles de fournir des circonstants et il doit logiquement comporter les repères à statut purement référentiel (les hypothétiques) et les repères référentiels n'ayant pas statut de circonstants (repère constitutif ou sujet de référence). Le danger de l'intuition, en matière de repères sémantico-référentiels, tient à ce qu'on peut toujours perdre de vue les relations d'incidence (cf. § 11 et § 16). C'est ce qui se produit par exemple lorsque des syntagmes participiaux (2006c) sont pris pour des propositions : ils ont beau avoir pour propriété d'être systématiquement incidents à un support nominal, on les décrit souvent comme s'ils s'agissait de propositions circonstancielle<sup>22</sup>. Autre exemple : les cas de « subordination inverse » impliquent toujours deux structurations différentes qui possèdent chacune sa cohérence (cf. 2006a ou 2006b<sup>23</sup>).

### **23. Retour sur les domaines abordés – Thèmes de recherche**

---

<sup>22</sup> Les gloses peuvent tout de même aider à mettre en lumière aussi bien les relations d'incidence que les relations sémantico-référentielles. Dans *whistling now and then Henry walked down the street*, une glose montrera que ce n'est pas *Henry walked down the street* qui siffle, mais *Henry*, et que c'est *Henry* qui est le support du syntagme participial. Ce qui exclut que *whistling now and then* soit circonstant. De même, l'interprétation des relations d'incidence permet d'éviter certaines confusions : l'exemple donné ci-dessus peut grossièrement se gloser *Henry whistled now and then while he walked down the street*. Nul n'en conclura pour autant que *Henry walked down the street* est circonstant syntaxique dans l'exemple de départ. La structure syntaxique comporte une prédication, *Henry walked down the street*, et une relation co-prédicative (appositive), <*Henry-whistle*>, qui reçoit elle-même l'incidence d'un circonstant, *now and then*. La dépendance de l'apposition implique une relation étroite avec le substrat *Henry walked down the street*, sur lequel est indexée l'apposition participiale à la faveur de son incidence au support nominal *Henry*.

<sup>23</sup> 2006a § IV.8 montre pour quelle raison les structures [prédication antécédent phrastique + relative appositive] (*He was turning drearily away, when he saw a drop of blood fall from the averted wound: He was turning drearily away, when something [else] happened*) peuvent ainsi être considérées comme un cas de subordination inverse de celle des structures [intégrative adverbiale circonstant + prédication] (*When the pigs saw the wolf, they ran into the house of straw*).

Je propose de poursuivre ce travail de synthèse en changeant de point de vue : sans renoncer au thème fédérateur dont j'ai exposé quelques caractéristiques et à partir duquel j'ai établi le lien avec mes travaux, mais en partant à présent de mes travaux de recherche pour envisager de quelles façons ils s'articulent sur ce thème. Mes travaux, je le rappelle ici, ont porté sur *will + BV*, sur le conditionnel français, son invariant sémantique et sa traduction en anglais, sur les repères hypothétiques, l'opposition entre irréel et potentiel, le conditionnel journalistique et le discours indirect libre ; sur certaines constructions verbales (*want, will*) ; sur le sujet, la prédication, les constructions participiales, la qualification ; sur la focalisation (*just* ; l'exception) ; sur les prépositions ; sur les mots en *wh-*. Ma réflexion actuelle porte entre autres sur la qualification, les structures résultatives, l'apposition, les nexus<sup>24</sup>, les paradigmatiques, les structures de focalisation.

J'essaie, comme je l'ai montré, de rendre compte dans mes travaux de trois séries d'observables linguistiques :

- les trois modes de repérage entrevus depuis l'introduction (structurel, sémantico-référentiel, énonciatif) et résumés au § 22 ;
- trois incidences fondamentales, prédicative, co-prédicative, interne au syntagme ;
- trois types de constituants de base, propositions, nexus, syntagmes.

La diversité apparente des domaines explorés n'interdit en rien de trouver d'autres fils conducteurs que ceux de la relation entre structure et référence. Traduction et linguistique contrastive occupent ainsi une place centrale (1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003c, 2004), et certains regroupements sont par ailleurs possibles, que je vais opérer maintenant.

---

<sup>24</sup> *Small clauses* : littéralement « petites propositions », autrement dit « propositions » sans verbe à mode fini.

### **III. DOMAINES DE RECHERCHE**

#### **24. Structures et référence**

Le lien entre structure et référence sera conservé à l'esprit dans ce tour d'horizon des différents thèmes de recherche traités depuis 1995. Le changement de point de vue opéré ici permet cependant de mettre en évidence des liens différents entre les travaux déjà effectués, mais également entre ces travaux et la réflexion en cours ; et entre ces travaux et les recherches qui en seront ou devraient en être les développements ultérieurs.

##### **24.1. Le conditionnel français (1998, 1999, 2000b, 2001, 2003c), homologue lointain de Would + BV**

L'étude du conditionnel commence par un travail d'observation sur la place qu'il occupe dans le système verbal français : il est resté exilé de l'indicatif pendant des décennies en raison de ses propriétés sémantico-référentielles (en raison de son aptitude à exprimer l'irréel, notamment, qui semble à tort devoir l'isoler de l'indicatif tout comme le subjonctif se distingue de l'indicatif par son aptitude à exprimer le virtuel), puis il a été réintégré à juste titre (tout récemment) dans l'indicatif en raison notamment de ses propriétés morphologiques et de sa parenté avec le futur et avec l'imparfait. Mais les sources de confusion sont

multiples : le terme qui le désigne fait que l'on considère souvent qu'il doit y avoir une condition derrière chaque emploi du conditionnel ; sa parenté avec le futur est aussi source de confusion (le « futur dans le passé » n'est qu'un cas très particulier des emplois du conditionnel) ; enfin sa parenté avec l'imparfait est visible morphologiquement, mais difficile à interpréter, car l'imparfait n'est fondamentalement ni un temps du passé (l'expression du passé n'est qu'un cas particulier de ses emplois), ni un aspect, et la valeur aspectuelle du conditionnel est globale alors que celle de l'imparfait, lorsqu'elle est pertinente, est « sécante ».

Le travail mené se poursuit par une étude de sa formation et de ses origines, qui donne lieu à la recherche d'un invariant. Cet invariant peut se résumer ainsi : localisation (*avoir*) toncale (*imparfait*, cf. § 15.2) d'un virtuel (V.lexical + -R-). Autrement dit il correspond à la localisation d'un virtuel dans un plan autre (*toncal* vient de *tunc*, et correspond à l'abandon du plan *noncal*, dans lequel s'incrivent les coordonnées-origine).

L'opposition entre le futur et le conditionnel est référentielle. Les énoncés structurés autour d'un verbe au conditionnel sont systématiquement localisés (référentiellement) dans un plan en rupture (plan toncal) avec le plan des coordonnées-origine (plan noncal). Le futur est donc un virtuel noncal tandis que le conditionnel est un virtuel toncal. L'un et l'autre donnent un statut virtuel aux énoncés dans lesquels ils entrent. Mais le virtuel a une constante : il est toujours virtuel par rapport à une situation ou une actualité donnée. Le futur se rattache à une actualité et une seule, l'actualité noncale, tandis que le conditionnel structure une référence virtuelle par rapport à une infinité d'actualités toncales possibles (propriété du repérage en rupture).

Toutes les caractéristiques du conditionnel, morphosyntaxiques et sémantico-référentielles, montrent qu'il n'a qu'une parenté lointaine avec *would* + *BV*, sur laquelle je reviendrai plus loin. *Would* se situe au cœur du système des

modaux, et les divergences sont de trois ordres : morphosyntaxique, sémantique, énonciatif.

## **24.2. Les systèmes hypothétiques (1998, 1999, 2001)**

Cette étude s'est limitée aux systèmes comportant un conditionnel, puisqu'elle était centrée sur les problèmes de traduction du conditionnel. Les systèmes sélectionnés correspondaient donc systématiquement à des structurations référentielles assorties d'une localisation en milieu **toncal**, c'est-à-dire dans un plan autre que celui des coordonnées-origine (ou plan noncal). 1999, 2001 et 2003c mettent en évidence trois schémas de formation des repères hypothétiques, qui leur donnent des statuts référentiels différents : par **altération** d'un préconstruit (hypothème contrefactuel, forclos : *Si j'étais la reine d'Angleterre ...*) ; par **reprise** d'un préconstruit (hypothème conjectural ou hypothème rhétorique : *Si [= s'il était vrai que, comme vous le dites] votre ami Tchang n'était pas mort ...*) ; ou par structuration d'un possible (**potentiel**, hypothème non forclos : *S'il faisait beau dimanche prochain ...*).

## **24.3. L'opposition entre irréel et potentiel (1998, 1999, 2001)**

La distinction entre *irréel* et *potentiel* correspond à deux statuts référentiels distincts (cf. § 15.1) (1998, 1999, 2001), qui méritent pour cette raison que soient connues leurs caractéristiques respectives, même si l'un et l'autre peuvent se réaliser avec les mêmes opérateurs, et même si l'un et l'autre n'ont inévitablement d'existence que purement linguistique, au même titre que la négation ou l'interrogation. Renoncer à la distinction entre les deux revient à s'interdire la

distinction entre deux statuts référentiels qui entrent en opposition, puisque l'irréel est par définition forclos, alors que le potentiel par définition ne l'est pas.

L'**altération** fonde l'« *irréel* ». L'altération est l'introduction, à titre de repère hypothétique, d'un élément *virtuel* forclos (qui ne peut plus être le cas). L'**altération-repère** (référentielle) entraîne *ipso facto* ce que j'appelle un **écart toncal** dans la protase (canonique) et rend *prévisible* une altération *virtuelle toncale* (*conditionnel / would +BV*) dans l'apodose. Pour qu'un système puisse s'interpréter comme « *irréel* » (ce qui garantit la possibilité d'employer *would* à l'intérieur de l'apodose), il est nécessaire de savoir que la validation du repère est forclos, et donc de connaître le statut de ce repère : l'altération doit être repérable.

L'**altérité** ne fonde pas, mais caractérise le *potentiel*. L'élément-repère est *virtuel*, mais sa validation n'est pas forclos, sa non-validation n'étant pas exclue (d'où le terme d'*altérité* : une voie est posée comme repère *virtuel*, l'**autre** n'est pas exclue). Dans les systèmes qui nous intéressent ici – ceux contenant un *conditionnel* – le *potentiel* est assorti d'un **écart toncal** qui n'est pas fondé sur une *altération*, mais qui reflète une **pertinence indirecte**. C'est ce qui permet d'opposer un *potentiel noncal* (*s'il pleut, je reste à la maison*) et un *potentiel toncal* (*s'il pleuvait, je resterais à la maison*).

#### **24.4. Les repères hypothétiques (1998, 1999, 2001)**

1998 et 2001 montrent que la protase d'un système hypothétique peut revêtir de multiples formes. La perspective adoptée avait pour objet de montrer que le statut de repère hypothétique est reçu du contexte (cf § 24.2) et que, ce statut (référentiel) une fois décelé, il est toujours licite de traduire par *would / will + BV* le conditionnel de l'apodose corollairement mise au jour. L'identification

des repères hypothétiques permet *ipso facto* l'identification des systèmes hypothétiques. Plusieurs évidences, qui débordent très largement le cadre des repères hypothétiques et des systèmes hypothétiques, méritent d'être rappelées à partir de cette constatation (cf. § 16, § 19, § 22.3) : 1) tous les phénomènes sémantico-référentiels sont susceptibles d'être réalisés par divers constituants et au moyen de diverses fonctions ; 2) il n'est pas possible pour autant de nier l'existence d'une structure syntaxique (d'une structure des constituants et d'une structure fonctionnelle) ; 3) à l'inverse, la paraphrase est à même de mettre en évidence des équivalences de sens ou un statut sémantico-référentiel, mais elle est totalement inopérante pour mettre en évidence un statut syntaxique : même si une structure donnée peut se gloser par une autre structure, la glose, syntaxiquement, n'est pas l'original.

#### **24.5. Le conditionnel journalistique et le discours indirect libre (2000a, 2001, 2003c)**

Le conditionnel journalistique a lui aussi été envisagé comme problème de traduction. 2001 compare et oppose les énoncés contenant un conditionnel journalistique et les énoncés de style indirect libre contenant un conditionnel de prédiction. Dans les deux cas, le conditionnel indique un statut référentiel toncal, ce qui constitue, dans le cas des énoncés de style indirect, un indice fort permettant de les identifier. Pour autant, la composante *virtualis* du conditionnel se justifie différemment dans les deux types d'énoncés. L'orientation des énoncés de style indirect se fait, comme dans les énoncés de style indirect classique, vers la validation de la relation prédicative. Dans le cas des énoncés comportant un conditionnel journalistique, cette orientation est contraire. Toncalité et composante virtuelle sont exploitées pour opérer une désassertion. Le statut des

énoncés au conditionnel journalistique ne peut s'identifier qu'en fonction du contexte et de la pertinence de cette interprétation. Paradoxalement – et c'est là la clef de sa traduction – les énoncés contenant un conditionnel journalistique s'interprètent toujours, ou sont destinés à être interprétés, comme des énoncés de discours rapporté, alors que ceux de style indirect libre sont majoritairement des énoncés de discours représenté (cf. § 13 et 2000a).

#### **24.6. Le sujet, la prédication, la qualification (2003a, 2003d, 2006b, 2006c)**

Le sujet et la prédication ont donné lieu à l'organisation de deux colloques (2001 et 2004), sur une initiative prise dans le cadre des activités du CELA (Centre d'Etudes de Linguistique Anglaise). Les notions de sujet et de prédicat reflètent la binarité et la dissymétrie fondamentale du langage. Ce couple, qu'on peut considérer comme une grammaticalisation du couple *thème-rhème*, permet de dissocier la structure syntaxique de la structure informative, et de représenter l'assemblage (en premier lieu structurel) qui fonde l'énoncé, élargi à tous les cas de propositions et de nexus. Pour autant, le couple sujet-prédicat n'a d'intérêt explicatif, comme on l'a vu (§ 3, § 18), que si on le distingue de la définition du couple thème-rhème, si on élargit sa définition sans la restreindre au prototype de la relation prédicative nouée autour d'un verbe, et si on l'affranchit de l'usage qu'en font les logiciens.

De même que la notion de sujet, la notion de prédication et celle d'apposition sont souvent utilisées et rarement définies. La notion de prédication présente un intérêt si elle ne fait pas double emploi avec celle de relation prédicative. Elle est utile pour désigner l'une des opérations fondatrices de l'énoncé, autrement dit la relation fondamentale, la relation qui correspond au

noyau phrastique et qui reçoit les coordonnées de la situation d'énoncé, ainsi que l'intonation et la modalité qui lui donnent son statut illocutoire : la prédication est donc l'opération (d'assemblage prédicatif) qui aboutit à la relation énonciative (à l'énoncé fini). Un amalgame entre l'opération de prédication et la notion de relation prédicative risquerait de donner à entendre qu'il existe un énoncé derrière chaque relation prédicative (ou que chaque relation prédicative est dérivée d'un énoncé), ce qui revient à nier la fonction référentielle de certains nexus, qui se caractérise par sa dépendance.

Le terme de bi-prédication<sup>25</sup> (ou de multi-prédication) s'appliquerait donc aux seuls cas d'énumération ou de coordination (cf. 2006b), tandis que l'apposition est un phénomène d'ordre co-prédictif (2006a, 2006b, 2006c), susceptible de recevoir un statut illocutoire co-assertif. Mais ce ne sont ni le caractère amovible, ni la présence d'une virgule qui caractérisent l'apposition. Il n'y a rien de plus facile que d'en nier l'existence : il suffit de lui fournir une glose.

La réflexion amorcée ici débouche (2006b, 2006c) sur les fonctions syntaxiques de base de la qualification (prédictive, co-prédictive – ou appositive –, et épithétique) et sur les constituants de base permettant d'opérer ces qualifications : propositions, nexus et syntagmes. L'observation montre que l'opposition qualification déterminative / appositive, intéressante sur le plan logique, n'est peut-être pas fondamentale, puisqu'elle se situe sur deux terrains différents, référentiel en ce qui concerne la caractérisation déterminative, syntaxique en ce qui concerne l'apposition. L'opposition de base serait plutôt entre les fonctions prédictive, appositive (co-prédictée) et épithétique (intégrée). Le paradigme épithétique peut être restrictif ou déterminatif (cas particulier du restrictif), mais il peut être aussi descriptif (cf. l'éponge aux mille trous) ou appréciatif (cf. le bel Olivier).

---

<sup>25</sup> Je remercie Pierre Busutil de m'avoir montré l'intérêt de cette notion.

## 24.7. Les constructions participiales (2006b, 2006c)

Plutôt que comme une forme, le participe (2006c) peut se définir comme un fonctionnement verbal particulier. Le SPart n'est pas une proposition mais un syntagme, et il reçoit toujours un support nominal, ce qui interdit de l'interpréter comme circonstant syntaxique. Autrement dit, il structure toujours une relation avec un Nom ou avec un SNom, jamais avec une relation d'incidence.

Soit il entre dans le paradigme des qualifications intégrées au SN, en concurrence avec toutes les formes syntaxiques de l'épithète (SAdj, SNom, SPrép, Prop relatives, complétives, etc). Il est alors incident au noyau nominal et sa fonction référentielle est une fonction de caractérisation.

Soit il entre dans le paradigme des appositions avec pour concurrents les mêmes constituants. Il est alors incident à un support nominal muni de sa détermination, mais il n'est pas intégré au SNom : l'apposition a un statut **co-prédicatif** (cf. 2006b).

Lorsque le support nominal est flottant (*She was stiff as a board, **her eyes wide and staring***), on a affaire à un **nexus absolu** qui est, lui, circonstant syntaxique et circonstant sémantico-référentiel. En tant que forme verbale non finie, le participe est une forme dépendante : à l'incidence au support nominal s'ajoute une indexation sur un substrat énonciatif. Cette indexation s'opère par l'intermédiaire du support d'incidence quand celui-ci entre dans une structure à mode fini. C'est de cette indexation que vient le lien étroit, de concomitance ou de contiguïté (chronologique ou logique), entre le procès participial et le procès à mode fini de la structure d'accueil : le lien sémantico-référentiel qui s'établit entre le nexus comportant le syntagme participial et la structure d'accueil s'interprète toujours par inférence.

## **24.8. Manque, volonté et volition (want, will) (2002, 2004a) – problématique de la résultativité 1**

Le travail effectué à propos de *want* et de *will* lexical s'appuie d'abord sur l'observation des divers fonctionnements syntaxiques de chacune de ces deux notions : nominal et verbal dans les deux cas ; transitif et intransitif dans le cas de *want* ; constructions bi-actanciennes et tri-actanciennes dans le cas de *will*. De ces observations sont tirées des conclusions quant à l'exploitation du sémantisme de chacune de ces deux notions.

Le sémantisme de *want* (2002) n'est pas spécialisé dans l'expression de l'intention, mais du manque (C. Delmas) et de la nécessité (Franckel et Lebaud). De l'absence interprétée comme manque (absence jugée détrimentale) à la nécessité d'une remédiation, *want* implique un travail d'appréciation. L'appréciation du manque et le jugement de nécessité ont pour support origine une instance susceptible de conscience qui peut être extérieure à l'énoncé – origine externe – ou intérieure à l'énoncé – origine interne. La richesse de son sémantisme conduit *want* au seuil de l'expression de l'intention, en deçà de la volition. L'étude de *want* se recentre sur les implications modales de ses emplois et envisage les difficultés que soulève sa traduction.

Ce n'est donc pas à *want* mais à *will* que correspond la volition. L'acte de volition (2004a) se caractérise avant tout par sa téléonomie. Dans une situation donnée, le fait voulu n'est pas repéré et il s'agit fondamentalement, suivant le libre arbitre ou l'arbitraire du support de l'acte de volition, d'un effort de concentration en vue d'aboutir à un résultat : la validation du fait voulu, par altération de Sit1. *Will* s'oppose à *want* par son dynamisme, et il est susceptible d'exprimer une pression exercée par le support de la volition sur un sujet d'effectuation potentiel mais la téléonomie ne garantit nullement le résultat recherché quand Si (le sujet syntaxique, support de l'acte de volition) est animé

humain. *Will* ne fait donc pas partie des verbes exprimant la cause et la transitivité sémantique de *will* est faible. Cette étude porte également sur les variables qui seront à même de faire évoluer les énoncés construits autour de *will* sur l'échelle de transitivité.

Les structures dans lesquelles entre *will* m'ont intéressé aussi pour leur parenté, dans certains cas (à l'exclusion de celles comportant un prédicat à l'infinitif) avec les structures résultatives. Il s'agit donc également d'un premier volet de l'étude menée sur les structures résultatives (cf. § 24.12) : les critères qui permettent d'interpréter le modèle [SNom1 *will* SNom2 prédicat] comme une structure résultative, dans laquelle donc le nexus exprime un résultat sont liés d'une part à la transitivité sémantique, et notamment à la position de la source de volition sur l'échelle d'agentivité, mais également à l'aspect, qui peut fonctionner comme le garant d'une télicité.

#### **24.9. Remarques sur les prépositions (2005b) – problématique de la résultativité 2**

La préposition (2005b) est envisagée dans sa fonction diastématique, qui remplit un intervalle entre deux éléments, autrement dit sépare et rapproche deux éléments : le complément prépositionnel n'est pas un complément de la préposition mais complément d'un élément nominal, verbal, adjectival ou d'une relation d'incidence, par l'intermédiaire de la préposition. Elle peut entrer dans une relation plus ou moins étroite avec le complément qu'elle introduit, mais elle ne devient pas noyau du groupe prépositionnel. La fonction diastématique instaure une triple relation de repérage, et c'est en cela que s'opère sa contribution à la référence. La première relation est celle d'un repérage sémantique et référentiel de l'élément complété par rapport au complément prépositionnel, situé à droite

quand la préposition occupe sa place prototypique de relateur, autrement dit un repérage par rapport à un complément de sens. La deuxième est une relation d'indexation de ce repérage sur une situation d'énoncé ou sur une situation d'énonciation. Cette indexation s'opère *via* la relation d'incidence (troisième relation de repérage) qui transite par la préposition, incidence à un support nominal, verbal, adjectival, ou relationnel (cas des SPrép circonstants).

L'étude menée lors de la communication de mai 2005 aborde les couples *with / without, into / out of*, spécialisés dans l'expression de la validation et de la non-validation des segments qu'ils introduisent. L'article quant à lui ne conserve que le deuxième couple, *into* et *out of*, à l'intérieur de structures résultatives. Il s'agit donc d'un second volet de l'étude consacrée aux structures résultatives.

L'instrument métalinguistique forgé par A. Culioli pour décrire cette opposition, (Intérieur / Extérieur d'un domaine notionnel donné) a une valeur descriptive indéniable – et peut-être universelle.

#### **24.10. La focalisation (*just* ; l'exception), opération paradigmatisante (1995, 2004b)**

Ce même instrument (l'opposition Intérieur / Extérieur) est exploité dans la description des paradigmatisants (Nølke). *Just* (1995) et le tour exceptif (2004b) sont envisagés comme procédés de focalisation (*just you / nobody else but you*). Le premier, *just*, est un paradigmatisant (*focusing subjunct* dans la terminologie de Quirk & al.) le second, le tour exceptif, est une structure paradigmatisante, c'est-à-dire une structure de focalisation. Sur l'axe syntagmatique (horizontal), ils opèrent un recentrage sur l'élément sélectionné après prise en compte du paradigme (axe vertical).

Le principe même de l'exception implique pour au moins un élément d'un ensemble plus vaste (le paradigme) un statut en rupture par rapport au statut de cet ensemble, à l'intérieur d'une relation construite dans un énoncé donné. La négation exceptive (*nobody else but you*) constitue un cas particulier du tour exceptif (*He was all but dead*) dont le fonctionnement pourrait se résumer de la façon suivante : il s'agit d'une opération de centrage (focalisation) sur une occurrence (*you*) après prise en compte de l'altérité (cf. *else*) paradigmatique pertinente (*nobody*) et forclusion paradigmatique (*nobody*), dans une situation d'énoncé donnée (*I want to be loved by X*), elle-même indexée sur une situation d'énonciation donnée (cf. 2002, 2006b, 2006c).

La focalisation opère donc dans les deux cas à l'intersection du syntagmatique et du paradigmatique. Dans les deux cas la référence sélectionnée, foyer sémantique de la structure (annoncé par la présence de *just* ou par le dispositif de focalisation du tour exceptif), est l'objet d'une opération de recentrage (1995) après sélection. La sélection s'opère après prise en compte du paradigme.

Le travail sur le paradigme commencé en 1995 ouvre ainsi sur une nouvelle étude amorcée dans 2004b et poursuivie dans 2006a sur les *paradigmatiques*. Les paradigmatiques peuvent se définir comme les mots grammaticaux spécialisés dans le travail référentiel qui s'effectue sur les divers paradigmes sémantico-référentiels (*something, nothing, everything..., no one, ... wh-, etc.*) et qui s'opère à l'aide d'éléments de la catégorie des pronoms, des adverbes, des conjonctions, des déterminants-qualifiants (selon le contexte, indéfinis, interrogatifs, exclamatifs, relatifs, intégratifs, percontatifs, concessifs – en fonction de critères sémantiques, référentiels, syntaxiques, illocutoires, énonciatifs).

### **24.11. Les struments en *wh-* (2006a), envisagés comme paradigmatiques**

Les mots en *wh-* (2006a) sont donc envisagés comme paradigmatiques. Ils opèrent un travail référentiel, à l'intérieur d'une case structurale distincte et identifiable. Ce travail référentiel se caractérise d'une part par l'absence de détermination (c'est à ce niveau que se situe le vide : il s'agit d'une référence purement qualitative) et d'autre part par un renvoi qualitatif (une référence qualitative) au paradigme. L'absence de déterminant est exploitée de différentes façons ; soit la détermination n'est pas pertinente, comme dans les relatives, les intégratives et les concessives ; soit l'absence de détermination est pertinente, comme dans les interrogatives, les exclamatives, les percontatives et les clivées en *wh-*.

Dans tous les cas, *wh-* est inapte à renseigner sur l'extensité référentielle. Dans tous les cas, la relation qualitative au paradigme est centrale. D'où le terme de *paradigmatique*, que viennent conforter la compatibilité des struments en *wh-* avec les opérations paradigmatiques de focalisation ou de détermination, mais également le rôle toujours vérifié de l'instanciation qualitative hors détermination, et leur place à l'intérieur d'un système plus vaste, aux côtés des paradigmatiques munis d'une détermination (cf. § 24.10). L'exploration des **paradigmatiques** peut s'étendre aux paradigmatiques déterminés par un quantifieur (*nothing* / *something*, etc.), mais également aux proformes paradigmatiques référant au paradigme des prédicats (*do something* / *what to do* / *do nothing*, etc.), ou au paradigme des événements (*What happened?* / *Nothing happened* / *Something happened*, etc.).

## **24.12. Travail en cours sur les structures résultatives, les nexus, l'apposition**

Le terme de résultat tient son origine de l'idée de rebond, de rejaillissement. Référentiellement et logiquement, il existe ainsi, dans les structures résultatives (cf. *Milton read himself blind*) comme dans le *perfect* – lorsque celui-ci est résultatif (cf. *Henry's made a cake*) –, un lien étroit, définitoire, entre le résultat (<*himself=blind*> / effectum *a cake* in Sit0) et le procès dont il est issu ([*Milton*] *read* / [*Henry*] *make* [*a cake*]). La résultativité se caractérise par l'émergence d'un état de fait nouveau (affectum *himself = blind* / effectum *a cake* [in Sit0]) indissociable du dynamisme qui le produit. L'indexation du résultat s'opère via la dépendance morphologiquement annoncée par la forme non-finie : le nexus RP2, à l'intérieur de la structure résultative ; le participe dans l'énoncé au *perfect*.

Ce travail d'observation est donc d'une part dans le droit fil du travail effectué (2004a) sur les énoncés complexes construits autour de *will* lexical, et d'autre part c'est le prolongement du travail effectué sur les prépositions (2005b) et notamment sur le couple *into* et *out of* dans les structures résultatives. Ce travail portera sur les caractéristiques sémantico-référentielles de la résultativité, et notamment son lien avec le dynamisme qui le produit : dans les structures résultatives, seules sont concernés les verbes dynamiques qui ne sont pas des transitifs prototypiques, sauf lorsque les transitifs prototypiques ont un emploi métaphorique. Du côté de l'aspect (*perfect*), en revanche, c'est la coïncidence entre télélicité notionnelle et télélicité grammaticale qui produit une résultativité, mais la télélicité peut également être construite (présence d'un C1). Par ailleurs la résultativité, comme on l'a vu (cf. § 22.2), se caractériserait comme la greffe

d'une télicité attendue ou non, visée ou non, sur le dynamisme dont elle est issue, plutôt que comme un dédoublement des coordonnées temporelles.

Le point de départ (et le point de retour) de cette étude est en définitive la complémentation des verbes, qui relève de la sémantique lexicale. Je compte en effet en revenir aux compléments de *will* et de *want*, entre autres, après avoir amorcé les explorations annexes (qui sont assurément des explorations plus grossières) auxquelles invitent les structures exprimant la résultativité, en m'appuyant bien entendu sur les travaux des énonciativistes de ces vingt-cinq dernières années, qui ont fait faire des progrès extraordinaires à l'étude des oppositions  $\emptyset V / to V / Ving$ .

Le détour que permet de faire cette étude de la résultativité passe en effet par l'étude des structures sans verbe à mode fini, et notamment des nexus (cf. 2005b, 2006b, 2006c) et des participes (2006b, 2006c), mais également des caractéristiques de la fonction co-prédicative. Une première constatation est que, à l'évidence, la syntaxe est un appareil relativement constant, dans lequel les mêmes constituants reviennent remplir diverses fonctions (les mêmes constituants entrent selon les contextes dans diverses relations d'incidence), et d'une remarquable cohérence (cf. par exemple l'incompatibilité des SPart et des propositions relatives avec la fonction d'attribut : 2006b, § 2 et § 5.3). Il s'agit donc d'un facteur de stabilité (et d'intelligibilité), mais beaucoup plus souple et plus léger qu'on ne l'imagine parfois : le modèle des enchâssements est un cas particulier de mise en relation qui ne s'étend pas à tous les phénomènes de subordination. Les nexus résultatifs en sont la preuve, qui peuvent se construire avec pour support le S1 de RP1 (*The door banged shut*), le C1 de RP1 (*The dog licked the plate clean*) ou un support importé (*They drank him under the table*).

Une seconde constatation sera que les nexus ont à la fois une morphologie, une syntaxe, et des aptitudes sémantico-référentielles qui les distinguent nettement

des propositions (cf. par exemple ce qui distingue les nexus relatifs – *Peter's the man to ask* – des propositions relatives). Pour poursuivre cette étude j'ai commencé à constituer un corpus. Une étude contrastive anglais / français permettra vraisemblablement de mettre en évidence des exploitations divergentes de ce constituant dans les deux langues. Par ailleurs, l'étude de la fonction coprédicative, sous ses diverses formes et en fonction de ses différents points d'incidence, permettra d'approfondir le fonctionnement des appositions et celui des circonstants (cf. 2006b, § 1.2 et § 6 ; 2006c).

## **25. Nouvelles synthèses**

A partir des douze domaines qui viennent d'être présentés de façon succincte, de nouveaux regroupements sont possibles en fonction d'interdépendances manifestes. Deux de ces regroupements peuvent se faire autour de problèmes de traduction : 1) l'étude et la traduction du conditionnel français, et la comparaison des énoncés comportant un conditionnel avec les énoncés noués en anglais autour de *will / would* ; 2) la traduction de *want* et de *will* lexical. Le troisième peut se faire autour du travail qui s'opère sur le paradigme, à l'aide des paradigmatisants et des paradigmaticques. Je vais donc poursuivre par trois micro-synthèses consacrées à ces regroupements. Les deux premières semblent plus faciles à réaliser, pour la bonne raison qu'elles s'appuient sur des études qui ont atteint un certain degré d'achèvement et qui forment un tout que je crois cohérent. La troisième sera plus difficile à effectuer, non parce que je trouve ma réflexion incohérente, ni parce que je veux garder jalousement la porte d'entrée que j'ai mise au jour, mais parce qu'elle ouvre sur un domaine linguistique dont j'entrevois depuis quelques années la définition, celui des *paradigmaticques*, domaine qui demande un corpus considérable et beaucoup de

réflexion encore. Je pourrais ajouter un quatrième regroupement autour de problèmes de syntaxe, puisque ces problèmes ont été abordés et mentionnés à maintes reprises dans des travaux de réflexion sur le sujet, la prédication, la qualification, les prépositions, les relations prédicatives et co-prédicatives. Pour autant, j'ai déjà intégré dans la première partie de cette synthèse les observations faites sur les principes organisateurs de la structure fonctionnelle, construite sur trois types d'incidence – 1) prédicative, 2) co-prédicative, 3) interne au syntagme –, et de la structure des constituants, construite à partir de trois constituants de base – syntagmes, nexus, propositions (cf. 2006b). J'ai également proposé un système (2006a) permettant de décrire les propositions en *wh-*, à partir de l'étude des mots en *wh-* : ce système rend compte de formes que l'on a parfois du mal à reconnaître ou à décrire à cause d'une terminologie qui demanderait quelques révisions (cf. § 8). Ma contribution à la réflexion sur la syntaxe est modeste (2003a, 2005b, 2006a, 2006b, 2006c), et ne fait qu'apporter quelques observations inspirées par la cohérence même de l'appareil syntaxique.

Pour effectuer les trois micro-synthèses qui suivent, je puiserai abondamment, comme je l'ai annoncé au § 1, dans les synthèses que j'ai déjà effectuées dans les différents ouvrages, articles et présentations dont j'ai été l'auteur, le co-responsable ou le responsable.

## IV. LE CONDITIONNEL ET SES TRADUCTIONS – *WOULD + V*

### **26. La traduction du conditionnel français : problématique, enjeux, amorce d'une recherche (1998, 2000b, 2001)**

Je reviendrai ici sur la problématique qui sous-tend la question de la traduction du conditionnel français en anglais. L'équivalence reconnue entre le conditionnel et son lointain homologue *would + BV* peut se justifier dans certains cas : elle se vérifie notamment dans les deux emplois donnés pour les plus représentatifs (systèmes hypothétiques et énonciation dérivée), qui sont des cas particuliers bien représentés mais loin d'être représentatifs de tous les emplois du conditionnel. Il existe en effet une multitude de cas où il est impossible de traduire un conditionnel par *would + BV* :

- conditionnel journalistique (*le président envisagerait un référendum sur la question*),
- conditionnel ludique (*je serais le docteur et tu serais le malade*),
- protases en **-rais** (*il aurait découvert ton secret que je n'en serais pas surpris*),
- ramifications d'apodoses (« **Si** le sida était l'équivalent de la peste, on **pourrait dire** que les pays **auraient** raison de mettre en place des barrières sanitaires à leurs frontières.») (*Le Monde*),
- subordonnées temporelles – certaines – (*Comme chaque soir, dès qu'il serait avec Odette, [...], il cesserait de pouvoir penser à elle, [...]*) (*Du côté de chez Swann*),
- relatives chimériques ([...] *comme l'immense erreur d'un homme de génie qui aurait passé sa vie à installer des voies ferrées dans un désert*)

Pourtant *would + BV*, tout comme le conditionnel, est apte à exprimer du quasi-certain, du probable, une anticipation ou une projection fondée sur une

hypothèse. L'équivalence n'est donc pas stricte, mais la différence se perçoit difficilement : c'est pour cette raison que la traduction du conditionnel français en anglais est souvent source de pièges.

On décrit souvent les emplois dominants du conditionnel en opposant « conditionnel proprement dit » et « futur dans le passé ». Comment le « conditionnel » peut-il devenir « futur dans le passé » ? Cette distinction est-elle éclairante pour le traducteur ? Non, puisque ces deux emplois (apodose + « futur dans le passé » dans un contexte d'énonciation dérivée), réunis dans l'exemple suivant, se superposent au lieu de s'opposer :

*Dans La Croix du 9 octobre, M. Robert Badinter [...] avait expliqué la nécessité dans laquelle **serait** la France de dénoncer la convention si elle souhaitait rétablir la peine de mort. (Le Monde)*

*Writing in the daily La Croix on October 9, Robert B [...] explained that France **would** formally **have** to renounce the entire convention if it wanted to bring the death penalty back. (The Guardian Weekly)*

Dès lors, il est nécessaire de mieux connaître le *conditionnel* avant de le traduire. La première partie de 2001 est donc consacrée à la recherche de ses caractéristiques. 2001 revient sur les travaux de 1998 en les corrigeant sur un point, que j'ai appelé l'« illusion logique » : donner d'emblée au conditionnel une place privilégiée dans l'expression du *non-certain*, c'est prendre le risque de masquer certaines de ses caractéristiques les plus vivaces et s'interdire encore de le comparer avec son lointain homologue *would + BV*. Pour cette raison 2001 adopte l'avis de J. Boulle, P. Larreya, J. Damourette & E. Pichon, qui considèrent qu'une langue donnée peut toujours se doter d'instruments pour exprimer l'avenir à l'égal du certain.

La recherche de l'étymon aboutit à un archétype (type premier en diachronie), que j'appelle conditionnel de prédestination, spécialisé dans

l'expression d'un destin, c'est-à-dire d'un *virtuel, non vérifiable* au regard du *repère* – interne à l'énoncé – auquel il se rattache, mais vérifié et attesté au regard de l'énonciateur principal. Le *conditionnel* a donc commencé par exprimer le *certain*, et ses origines montrent qu'il n'est pas dérivé du futur (ce serait plutôt le contraire mais ce qui importe, c'est que l'un et l'autre se sont développés sur le même modèle). Et donc que le conditionnel ne superpose pas futur et imparfait, mais que ses morphèmes sont ceux de l'**infinitif** (morphème **-R-**) et de l'**imparfait** (morphème **-ais**). J'insiste particulièrement sur ses origines au moins pour deux raisons. Non par nostalgie de la philologie, ni en raison d'une foi aveugle en l'étymologie : en diachronie, le destin d'une notion n'est pas nécessairement prévisible ; mais parce qu'une langue donnée est un héritage et que les origines et l'évolution d'un phénomène donné permettent toujours d'entrevoir un fragment de la vérité linguistique ; en l'occurrence, les origines du conditionnel apportent un éclairage et sur son rôle référentiel, et sur sa place dans le système verbal français aux côtés des toncaux, d'une part, et du futur, d'autre part. Ce détour est donc particulièrement utile.

## **27. Les origines, l'étymon et l'archétype (2000b, 2001)**

L'étymologie, retracée par E. Benveniste, met en évidence que l'étymon du *conditionnel* et du *futur*, la forme périphrastique *infinitif + habere*, apparue au III<sup>e</sup> siècle, et qui supplantera le futur latin classique quatre siècles plus tard, s'emploie d'abord dans des subordonnées, essentiellement relatives (donc dépourvues de caractère assertif, et tout au plus co-prédicatives), l'infinitif étant un passif, et *habere* à l'imparfait (étymon : ...*a quibus ... suscipi habebant* – Tertullien /... *par lesquels ils avaient pour destin d'être accueillis*). Une glose approximative donnerait :

« **qui** (relatif) **possédait** pour destin (propriété attestée) **d'être fait** (passif) tel (prédicat) ». (exemple d'archétype : *Henri IV, qui serait assassiné en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays*)

Le conditionnel résulte de la fusion des morphèmes d'origine (-R- avoir -ais) : **-R-** signalant le virtuel (notion en attente de détermination) ;

**avoir** signalant une opération de localisation – d'un destin et non d'une obligation : *avoir pour destin de* et non *avoir à*. Cette forme correspond donc à **was to** et non à **had to** ;

**-ais** reflétant initialement le décalage (chronologique – cas particulier de la rupture), par rapport aux coordonnées de l'énonciation, du repère point de vue adopté. L'emploi d'origine est la **localisation** (*avoir*) d'une propriété **virtuelle** (*infinitif*) au moment auquel elle est rattachée (*imparfait*), mais nécessairement validée entre ce moment (passé) et le moment d'énonciation, la **localisation** d'un **virtuel** étant donc assortie d'une **orientation vers la validation**.

Cette forme périphrastique d'origine opposait donc au futur d'intention (le futur classique), un futur de **prédestination** spécialisé dans l'expression d'une qualification. La propriété énoncée au moyen de cette forme relevait de la modalité du **certain**. La prédestination s'est d'abord exprimée dans un contexte **passé** : la forme d'origine, issue de la forme périphrastique, est à la fois **archétype** du **conditionnel** et archétype du **futur**.

(Rappel) **Conditionnel archétypique de prédestination** : *et si l'on m'avait dit que les métaphysiciens auxquels je m'attacherais alors... / to whom I was to become attached.*

De ce futur de prédestination viennent et le futur de prédiction, et le conditionnel français, qui tous deux conservent d'une part le morphème **-R-** du virtuel **et**, d'autre part, une désinence reçue de l'opérateur de localisation **avoir**. La

désinence du *futur* et celle du *conditionnel* sont respectivement celle du *présent de avoir* et de l'*imparfait de avoir*.

## **28. La morphologie du conditionnel (2000b, 2001, 2003c)**

Je me suis ensuite interrogé sur l'héritage reçu de ces origines et perpétué par ces morphèmes : tous les traits sémantiques ou référentiels sont conçus ou à concevoir de façon très abstraite.

Du côté de l'infinitif, le *choix notionnel*, la *pertinence* de ce choix, son caractère *virtuel* et un trait mentionné plus haut (§ 26), qui sera parfois réactivé ou exploité selon les emplois du conditionnel : le caractère *non vérifié* ou *non vérifiable* de la relation qu'il noue. Mais la pertinence de ce trait est très rarement prépondérante, peut-être uniquement dans certains énoncés rapportés (parmi lesquels les emplois du conditionnel journalistique) et dans les emplois du conditionnel conjectural (*Tiens, tiens, quelqu'un serait donc venu en mon absence*).

Du côté de l'imparfait, l'héritage est moins complet : celui de l'« aspect *sécant* » (vu en coupe) de l'imparfait est perdu (l'héritage aspectuel du conditionnel vient du morphème de l'infinitif ; cf. § 24.1). Mais le conditionnel, lorsque le contexte fournit un repérage explicite, partage avec l'imparfait la complexité de son repérage : *repérage indirect, par rapport à un repère – ou dans un plan (une actualité) – lui-même en rupture par rapport aux coordonnées-origine*. C'est ce repérage en rupture que j'ai fini par appeler repérage **toncal**, par emprunt au latin *tunc, via* Damourette et Pichon.

La première conclusion est assez simple : le conditionnel est un **virtuel toncal**, susceptible aussi bien de dépendance (toncale) interne (contextuelle) que

de dépendance externe : *toncalité* et caractère *virtuel* n'ont alors même plus besoin de repérage explicite pour que leur fonctionnement soit intelligible.

## 29. La recherche d'un invariant (2000b, 2001)

En raison des caractéristiques de leur formation évoquées ci-dessus, on peut considérer que le *conditionnel* n'est pas *futur dans le passé* (de même que le *futur* n'est pas *conditionnel dans le présent*). L'un et l'autre ont des caractéristiques communes et résultent d'une formation analogue, d'où leur appartenance à un même paradigme. Mais on ne peut à la fois affirmer<sup>26</sup> que :

*futur* = [infinitif *V.lexical* + avoir présent] et *conditionnel* = \*[futur + imparfait], sans affirmer *conditionnel* = [infinitif *V.lexical* + avoir présent] \*+ imparfait : la même appartenance paradigmatique du *présent* et de l'*imparfait* interdit cet amalgame.

En conséquence, le schéma de formation reçu des origines est le suivant :

*Futur* = [ infinitif *V.lexical* + avoir présent ].

***Conditionnel*** = [ infinitif *V.lexical* + avoir imparfait ].

Ce qui pourrait se lire, en gardant à l'esprit qu'un virtuel se rattache toujours à une actualité, noncale ou toncale :

1. *Futur* = localisation (avoir) d'un virtuel (*V. lexical* + morphème **-R-** de l'*infinitif*) dans le plan incluant (*présent*) les coordonnées-origine – celles de l'énonciation principale – avec *orientation vers la validation*. Ou, plus simplement, *localisation noncale* d'un virtuel (rappel : *noncal* vient de *nunc*).

<sup>26</sup> Mon raisonnement contredit Touratier 1996 ou Wilmet 1997 : il faut en passer par l'étymologie et voir que l'étymon du conditionnel est apparu en premier, pour se défaire de l'idée que le conditionnel est un transformé du futur.

La pertinence du *futur* est *noncale*, directe. L'énonciateur se porte garant de la validation à venir : modalité du *certain*, mais certain *virtuel* (le repérage de l'assertion tend, dans les emplois du futur français, à reposer *sur l'énonciateur*).

2. Pour la lecture du *conditionnel*, on proposera ici une synthèse des remarques faites au fil de cette étude :

**Conditionnel = localisation (avoir) toncale (imparfait) d'un virtuel** (*V. lexical + -R-*). Autrement dit **localisation d'un virtuel dans un plan autre** (Rappel : *toncal* vient de *tunc*, et correspond à l'abandon du plan *noncal*, dans lequel s'incrivent les coordonnées-origine). Plus simplement, **conditionnel = virtuel** (morphème *-R-*) **toncal** (morphème *-ais*).

### **30. Autres caractéristiques – Orientation vers la validation ? (1998, 2000b, 2001, 2003c) – Pertinence pragmatique (1999, 2001) – Le critère non-vérifiable / non vérifié (1998, 2001, 2003c)**

La notion d'*orientation vers la validation* est inspirée du « carré des modaux » d'Adamczewski (1982 : 147), que j'ai aménagé de la façon suivante : le critère « orienté vers la prédication » est abandonné puisque, selon la définition que je donne de la prédication (cf. § 24.6), la fonction des modaux n'est pas incompatible avec l'opération de prédication, et reformulé « orienté vers la validation » ; « inhérent » est renommé « congruent » (cf. Lapaire & Rotgé 1991) parce qu'on a affaire à un assemblage prédicatif, alors que l'inhérence me semble davantage relever de la caractérisation épithétique, donc non prédiquée (cf. § 24.6 et 2006b). L'*orientation vers la validation* est conservée dans les emplois de type *prédiction indirecte* (*Il m'a dit qu'il viendrait*), dans les apodoses (*Si j'étais à*

*voire place, je ferais réparer cette marche*), dans les conjectures<sup>27</sup> (*Tiens tiens, quelqu'un serait donc venu en mon absence*). Elle semble plus difficile à démontrer dans les emplois de type *journalistique* (*Le président envisagerait un référendum sur la question*) et dans la *qualification chimérique* (*une éroticité digne d'un latin lover qui aurait lu les classiques*). J'en conclus qu'elle ne fait pas partie de l'invariant du conditionnel.

La multiplicité des emplois du conditionnel est source d'ambiguïté, bien que son invariant même permette de lever certaines de ces ambiguïtés. Une caractéristique, qui n'est pas propre au *conditionnel*, est primordiale pour que l'emploi du conditionnel soit intelligible : la *pertinence pragmatique* de son emploi. *Pertinence* du choix lexical, *pertinence* du *virtuel*, *pertinence* de l'*écart*<sup>28</sup> *toncal*. Cette *pertinence* peut être *interne* (interne à l'énoncé, ou co-textuelle), reflet de dépendances syntaxiques, ou *externe*, reflet d'un préconstruit situationnel ou d'une stratégie énonciative. La notion de *pertinence* est davantage développée dans 1999, qui l'oppose à celle d'*arbitraire*. Cette opposition est particulièrement perceptible dans la construction des repères hypothétiques, qui sont soubassement du développement auquel ils donnent lieu (**hypothétiques**), mais qui ont précisément pour cette raison la fonction de structurer un thème nouveau (ils sont alors littéralement **hypothétiques**), ou de reprendre un thème déjà annoncé ; dans ce dernier cas, ils sont alors hypothématiques : cas des hypothèmes rhétoriques, notamment dans les structures construites sur une opposition concessive, qui sont d'ordinaire destinées à opposer et à hiérarchiser la *pertinence* de deux contenus propositionnels (cf. 1999, 2001)

Le critère *non-vérifiable* ou *non-vérifié* découle par essence du caractère *virtuel* (invariant) de toute relation nouée autour d'un *conditionnel*. Ce critère est

---

<sup>27</sup> La notion de conjecture s'oppose à celle d'hypothèse : je n'ai utilisé le terme d'hypothèse que littéralement pour désigner ce qui est posé à titre de soubassement pour donner lieu à un développement. Une conjecture peut donc être soit conclusive, soit devenir hypothétique.

<sup>28</sup> Ce terme est employé de façon métaphorique pour désigner la rupture toncale.

susceptible d'être réactivé (*il m'a dit qu'il viendrait... maintenant moi, je ne sais pas... c'est lui qui l'a dit, ce n'est pas moi*), il peut être prépondérant, comme dans le cas du conditionnel journalistique (*le président envisagerait un référendum sur la question*) ou dans celui du conditionnel conjectural (*Tiens, tiens, quelqu'un serait venu en mon absence*), mais il n'est pas toujours pertinent, comme dans le cas de la *qualification chimérique* (*un latin lover qui aurait lu les classiques*) ou encore dans les emplois du *conditionnel ludique* (*je serais le docteur et toi mon malade*) ou du *conditionnel hypocoristique* (*je voudrais vous parler*).

### **31. Dépendance interne et dépendance externe (2000b, 2001, 2003c, 2004a)**

La *dépendance interne* du conditionnel n'est vérifiée que dans ses emplois dominants. La *dépendance interne* résulte d'un *repérage*<sup>29</sup> *interne*, co-textuel, soit dans les énoncés de type *prédiction indirecte* (*Il m'a dit qu'il viendrait*), soit dans les apodoses (*Si j'étais à votre place, je ferais réparer cette marche au plus vite*). Dans les deux cas il y a repérage du segment noué autour d'un conditionnel par rapport à un repère contextuel (*interne* au co-texte), segment introducteur (*il m'a dit...*) ou protase (*si j'étais à votre place...*) lui-même en rupture (ou en décalage) par rapport aux coordonnées-origine. C'est ce repérage *indirect* (dans les deux cas) et *interne* (dans les deux cas) que j'ai appelé *repérage toncal*. Tout repérage indirect n'est pas toncal : la *toncalité* du segment repéré résulte de ce que le segment repère est lui-même en rupture par rapport aux coordonnées-origine. Mais la *dépendance interne* (co-textuelle) ne fait pas partie de l'invariant du conditionnel.

---

<sup>29</sup> Le repérage envisagé ici est un repérage référentiel dans le cas des repères hypothétiques, et un repérage énonciatif dans les cas d'énonciation dérivée (cf. § 14.1, § 22) – distinction que je ne précisais pas de cette façon en 2001.

Il existe en effet de nombreux emplois du conditionnel qui ne se justifient que par leur *dépendance externe*. L'emploi du conditionnel suffit, sans qu'il soit nécessaire de construire des coordonnées toncales explicites (comme celles citées ci-dessus, segment introducteur ou protase), à localiser dans un *plan toncal* (autre) une relation explicitement virtuelle : c'est le cas du *conditionnel ludique* (*Je **serais** le docteur, tu **serais** mon malade*), de la *caractérisation chimérique* (*l'éroticité d'un latin lover **qui aurait lu les classiques***), des *protases en -rais* (*Ils **chercheraient à nous prouver que nous avons tort** qu'ils ne s'y prendraient pas autrement*). A la différence des deux emplois dominants, où le *conditionnel*, repéré, correspond à une prédiction, tous les emplois cités ici et caractérisés par leur dépendance externe sont de tendance thétique<sup>30</sup>, susceptibles de structurer un thème (*virtuel toncal*), et d'être repères.

La stratégie énonciative exploite encore le *virtuel toncal* :

– à des fins épistémiques, dans la représentation *virtuelle toncale* d'un commentaire sur une situation : *conditionnel conjectural* (*On dirait que... Tiens, tiens, quelqu'un **serait donc venu** en mon absence*) ;

– dans une relation énonciateur-coénonciateur, l'atténuation recherchée se construisant sur l'emploi d'un *virtuel toncal thétique* : *conditionnel hypocoristique* (*Je **voudrais** vous parler*) ;

– afin de resituer des propos mis en doute, *thétique revirtualisé*, dans un *plan toncal* : *conditionnel journalistique* (*Le président **envisagerait** un référendum sur la question*).

Le problème de traduction, comme on l'a vu, vient de l'analogie que l'on est tenté d'établir entre *conditionnel* et *would + BV*, cette forme convenant pour

---

<sup>30</sup> Dans l'opposition *thème-rhème*, les deux notions de *thétique* et *thématique* renvoient à deux statuts différents du thème. *Thématique* renvoie à un thème déjà constitué. *Thétique* renvoie à l'inauguration d'un thème (dans la grande majorité des cas, les repères hypothétiques – à l'exception des repères rhétoriques – inaugurent un thème : d'où l'opposition arbitraire / pertinence développée dans 1999)

traduire le conditionnel dans ses deux emplois considérés comme dominants : *prédiction indirecte* accompagnée d'une dépendance toncale (*il m'a dit qu'il viendrait*) ou *apodose* accompagnée d'une dépendance toncale (*si j'étais à votre place, je ferais réparer cette marche au plus vite*). Les cas de double repérage sont très fréquents, mais ne font que confirmer une identité de fonctionnement déjà constatée à propos des deux emplois « dominants » du *conditionnel*, et de ces seuls emplois « dominants ».

### **32. BV // -ed // Will+BV // Would +BV (1998, 2000b, 2001, 2003c)**

1. En anglais, la *base verbale* correspond à la notion verbale et au morphème **-R-** (du *futur* comme du *conditionnel*).

2. **-ed** est indifférent à la distinction entre *décalage* (Am.: *I just had a little walk*) et *rupture* (*I was so glad when you came*), et indifférent à la distinction<sup>31</sup> entre *rupture aoristique* (*he came, he saw, he conquered*) et *rupture toncale* (*she said she'd seen the show and she liked it*). Il en résulte certaines ambiguïtés, *ed* ne fournissant aucun renseignement quant à la distinction *fictif / non fictif, virtuel / non virtuel*. Il s'oppose en cela au *conditionnel*, apte à construire seul un *virtuel toncal théorique repère* (*il chercherait à nous perdre que cela ne m'étonnerait pas*) et rejoint l'inaptitude de l'imparfait à construire **seul** un *virtuel* (*j'étais à votre place* : toncal non virtuel + intonation adéquate indispensable ; ou *si j'étais à votre place* : toncal nouant un segment virtualisé par si ; ou *je serais à votre place* : virtuel toncal // *I was in your place* : rupture, segment non virtuel / *If I were you* : rupture et segment virtualisé par if). L'ambiguïté de *ed*, à l'intérieur d'un segment

---

<sup>31</sup> Cf. A. Trévisse 1996.

repère, ne pourra être levée que par la conscience de sa dépendance contextuelle large et non par l'interprétation de sa seule dépendance syntaxique.

3. Mais lorsque *ed* entre dans la formation de *would*, les conditions d'emploi de celui-ci ne sont réunies que si l'invariant sémantique irréductible de *will* se trouve respecté et applicable comme critère *nodal*.

Le marqueur de modalité étant également *nodal* en anglais, l'anglais sera en effet extrêmement sensible au critère *modal* retenu pour nouer la relation énonciative.

4. Le critère fondamental associé à *would* (comme à *will*) est celui de la *congruence, compatibilité* entre sujet, prédicat et circonstants<sup>32</sup>. L'énonciateur intervient pour prononcer cette compatibilité, mais celle-ci, par définition, ne repose pas sur son intervention (à la différence de *should / shall*). C'est pour insister sur cette caractéristique fondamentale que je parle dans 2001 de *congruence interne* (co-textuelle).

5. Cette congruence interne est l'héritage sémantique de *will*. Lorsque le critère de congruence est réactivé, on retrouve la valeur radicale, *vouloir* (désirer, aspirer à, consentir à). Le *vouloir* s'accompagne fondamentalement d'une *orientation vers la validation* (cf. 2002, 2004a) ; l'identification énonciateur-sujet de l'énoncé n'annule en rien la congruence *interne*, puisqu'un pronom de 1<sup>ère</sup> personne figure à l'intérieur de l'énoncé comme représentant de l'énonciateur, ce qui neutralise la dépendance externe ; l'effacement de l'énonciateur est non seulement vérifié, mais indispensable.

6. *Congruence et orientation vers la validation* sont toujours vérifiées dans les autres emplois de *will* (qui restent dérivés de son héritage sémantique) : *prédiction, modalité du probable, prédictibilité* (relation prévisible, caractérisation).

---

<sup>32</sup> Les circonstants sont concernés dans la mesure où ils sont incidents à la relation d'incidence du prédicat au sujet.

7. Le *probable* étant le plus souvent conclusif, il aura tendance à apparaître dans des segments repérés (et notamment dans les apodoses, qui sont fondamentalement conclusives). C'est pour cette raison que l'on a tenté d'explorer les différentes formes que peuvent revêtir les segments-repères (les « repères hypothétiques ») susceptibles de donner lieu à l'emploi de *would* à l'intérieur des segments repérés.

8. Mais l'emploi de *will* n'est pas exclu dans les segments-repères. Les cas les plus fréquents donnent lieu à une interprétation radicale (*If you'll fill in this form, I'll call the manager*). Mais l'interprétation *prévisible* n'est pas non plus exclue (*If it won't take too long...*) : l'observation tend à montrer qu'il s'agit toujours d'un *prévisible* résultant d'un préalable, d'une reprise, et donc préconstruit avant de devenir repère (pas de caractère thétiq ue mais thématique).

### **33. Les systèmes hypothétiques (1998, 1999, 2000b, 2001)**

L'étude des systèmes hypothétiques a eu pour objet de mettre en évidence le rôle du « repère hypothétique » et de son statut. La distinction entre *irréel*<sup>33</sup> et *potentiel* a été présentée de la façon suivante (cf. également *supra* § 24.2, 24.3, 24.4) :

*L'altération* fonde l'*irréel*. L'altération est l'introduction, à titre de repère hypothétique, d'un élément *virtuel* forclos (qui ne peut plus être le cas). *L'altération-repère*<sup>34</sup> entraîne *ipso facto* un *écart toncal* qui justifie l'emploi de *si* + *imparfait* / *if* + *-ed* dans la protase canonique et rend *prévisible* une altération

---

<sup>33</sup> D'un bout à l'autre de 2001, le terme d'*irréel* est placé entre guillemets. J'ai défini le statut référentiel de l'*irréel* dans 2001, et je ne renie pas la description que j'en ai faite. Pour autant, je regrette de ne pas avoir simplement annoncé que ce terme se justifiait en partie par convention (par rapport à « contrefactuel », par exemple), mais surtout qu'il servait à décrire un statut purement référentiel. La problématique des possibles, de l'arbitraire et de la convention est cependant développée en plusieurs points de 2001 : 93-96, par exemple.

<sup>34</sup> Ce repérage est référentiel et inaugure le statut référentiel de l'*irréel*.

*virtuelle toncale* (*conditionnel / would +BV*) dans l'apodose, dont le repérage est double : il se fait par rapport au préconstruit (validé) et par rapport au préconstruit altéré. Pour qu'un système puisse s'interpréter comme *irréel* (ce qui garantit la possibilité d'employer *would* à l'intérieur de l'apodose), il est nécessaire de savoir que la validation du repère est forclosée, et donc de connaître le statut de ce repère (*s'il pleuvait, je resterais à la maison* n'est pas intelligible tant que le statut du repère, construit ou non sur une *altération*, n'est pas établi) : avant de devenir repère, l'altération doit être repérable.

L'altération (repérée et repère) peut porter :

- sur l'un quelconque des éléments constitutifs de la lexis (notions, ou notions complexes) ;
- sur la détermination d'un de ces éléments ;
- sur un ou plusieurs circonstants ;
- sur la polarité de la relation prédicative préconstruite.

*L'altérité*, quant à elle, ne fonde pas, mais caractérise le *potentiel*. L'élément-repère est *virtuel*, mais sa validation n'est pas forclosée, sa non-validation n'étant pas exclue (d'où le terme d'*altérité* : une voie est posée comme repère *virtuel*, *l'autre* n'est pas exclue). Dans les systèmes qui nous intéressent ici – ceux contenant un *conditionnel* – le *potentiel* est assorti d'un *écart toncal* qui n'est pas fondé sur une *altération*, mais qui reflète une *pertinence indirecte*. C'est ce qui permet d'opposer un *potentiel noncal* (*s'il pleut, je reste à la maison*) et un *potentiel toncal* (*s'il pleuvait, je resterais à la maison*) (cf. notamment 1999).

Dans les deux cas, la pertinence du système hypothétique tient au thème (*que faire ? sortir / rester à la maison*) ; dans les deux cas, l'occurrence virtuelle de pluie n'est pas forclosée. Mais dans le cas du *potentiel noncal*, la pertinence est directe (*beau temps, je sors ; pluie, je reste*), alors qu'elle est indirecte dans le cas

du *potentiel toncal* (*On sort dimanche ? Je sors aussi. Ah, oui mais, au fait – écart toncal – s'il pleuvait...*).

Les nuances de la pertinence directe (*will*) et indirecte (*would*) sont fréquemment exploitées dans la traduction en anglais : l'anglais tient systématiquement compte de la stratégie discursive et l'*écart toncal* (*ed / would*) est abandonné lorsque la pertinence *noncale* (*présent / will*), directe, pèse davantage que la pertinence de l'*écart toncal* (cf. *si vous consentiez à..., je vous tiendrais quitte de... / If you agree to..., then in return I'll forget all about...*).

La présence d'un élément hypothétique, constituant *ipso facto* un *repère interne*, sera toujours susceptible, lorsque l'*écart toncal* le justifie, de donner lieu à une *apodose* (repérée donc) nouée autour de *would*. L'étude des divers repères hypothétiques montre que la protase (repère) peut se construire sur une complétive au *subjonctif* ou sur un nexus à prédicat *infinitif*, qui favorisent par leurs caractéristiques respectives l'introduction d'un élément *virtuel*, mais que le repère hypothétique peut également être *sujet* d'une apodose, ou encore élément syntaxiquement indépendant<sup>35</sup>, ou encore ellipse (protase zéro), perçue uniquement à partir de l'apodose pour indice. Les constructions que l'on vient d'énumérer sont au moins aussi fréquentes que les protases en *si*.

#### **34. Ambiguïtés – Interprétation du conditionnel et solutions du problème de traduction (1998, 2000a, 2000b, 2001, 2003c)**

Si la dépendance interne (repérage interne) d'un segment repéré noué autour d'un conditionnel tend à garantir son *orientation vers la validation*, l'expression d'une *prédiction*, d'un *probable*, d'un *prévisible* (cf. les deux emplois

---

<sup>35</sup> Ce qui tend à prouver que le statut de repère hypothétique est purement référentiel.

dominants), il n'en existe pas moins des ambiguïtés résultant de la difficulté d'interpréter le statut des repères (cf. *Indépendant, le Québec aurait connu un affaiblissement* : qualification hypothétique (*altération*) + apodose (« irréal ») / *Traduit en cinquante-sept langues, Simenon aurait vendu cinq cent cinquante millions d'exemplaires...* : qualification validée + *conditionnel journalistique*) et des superpositions possibles.

Le *conditionnel journalistique* ne correspondant pas à une prédiction, ni à l'expression d'un probable (cf. § 24.5), l'emploi de *would* sera exclu pour le traduire (2003c). La solution sera soit une assertion fortement repérée par rapport à la source (*according to...*), soit un rétablissement diathétique (*S is said to...*) introduisant la trace d'une source intermédiaire, soit une trace lexicale de cet intermédiaire (*reportedly*).

D'une manière générale, *congruence* (et donc dépendance interne) et *orientation vers la validation* doivent être vérifiées par le traducteur avant l'emploi de *will / would*. Ainsi la traduction des *conditionnels thétiques*, caractérisés par leur dépendance externe (par rapport à l'arbitraire énonciatif) exclut l'emploi de *would* :

– les protases en *-rais* deviendront protases en *if* ou, lorsque le français réussit le tour de force de transformer une *conjecture* en *hypothèse* (*il chercherait à nous rencontrer que je n'en serais pas surpris*), c'est-à-dire un segment épistémique (interprétation d'une situation) en repère hypothétique, le traducteur aura la possibilité d'éliminer la structure en parallèle pour en faire une synthèse épistémique (*perhaps / must / may*) ;

– la *qualification chimérique* (*un latin lover qui aurait lu les classiques*), donnera lieu à l'emploi de *ed* (source d'ambiguïté : *a Latin lover who had read the classics*) ;

– le *conditionnel ludique* ne pourra donner lieu à l'emploi de *would* (sauf, après la phase thétiq ue initiale, en cas d'introduction ultérieure de repères internes) ; en revanche l'emploi de *will* se justifie par sa pertinence *noncale*, *orientation* et *congruence* étant également pertinentes ; autres solutions : *I am...*, *I'm going to...*

Le *conjunctural* correspondant à un problème de connaissance, toutes les solutions épistémiques sont possibles, y compris *would* ("*somebody rang twice this morning*" "*That would have been the postman*"), la modalité de phrase interrogative (*conjecture non conclusive*), ainsi que l'aspect (commentaire-rhème sur situation-thème : *Is he hiding in the tree ?* ).

La traduction du *conditionnel hypocoristique* donnera lieu à l'emploi des modaux établissant un lien de dépendance énonciateur-coénonciateur ou énoncé-coénonciateur, *shall, should, may, might*, ainsi que de la modalité interrogative (et interro-négative), dont le rôle est analogue. L'emploi de *could* et celui de *would* seront possibles (*radical* : *I'd say... / would you...?*).

Les *subordonnées temporelles*-repères (adverbiales) posent presque toujours pour repère (stable) la validation même du segment repère : si tel est le cas, *would* ne s'emploie pas, mais *ed* (*once he was in Odette's company, [...], he would cease to...*). Le prétérit est encore source d'ambiguïté : *Once he was in Odette's company* traduit à la fois *Dès qu'il fut avec Odette*, *Dès qu'il était avec Odette* et *Dès qu'il serait avec Odette*.

Les *subordonnées temporelles* repérées (percontatives – interrogatives indirectes – ou relatives) peuvent donner lieu à *prédiction* : orientation vers la validation et congruence interne sont vérifiées, le repère-antécédent appartenant à un autre segment (*[...] heralded the moment which was bound to follow it, when she would have left me [...]*).

Les *relatives déterminatives* opèrent une qualification-repère. Tel est le cas des *relatives chimériques* (*a Latin lover who **had read** the classics*), dans lesquelles l'emploi de *would* est exclu en raison de leur rôle thétique : elles structurent en la qualifiant une occurrence virtuelle. De même dans les *relatives de prédestination*, l'emploi de *would* ne serait pas apte à rendre le seul mouvement de dévirtualisation (*to whom I **was to become attached***). Mais le critère de *congruence* et l'*orientation vers la validation d'un virtuel* ne sont nullement exclus dans les déterminatives (*Do you know of a sherpa who'd **agree** to go with us ?*).

Le traducteur est donc en permanence contraint de tenir compte de la dissymétrie fondamentale entre le *virtuel toncal* français et *would +BV*.

En anglais, le sémantisme résiduel de l'élément nodal *will* (*will + ed + BV*) expression d'une *congruence* et d'une *orientation*, est toujours susceptible d'être ravivé, et si on lui reconnaît deux pôles, l'un conclusif, expression du *probable*, l'autre source de cette orientation, le *vouloir*, et un troisième rôle aussi neutre que possible, la *prédiction*, il reste irréductiblement l'expression d'une dépendance *interne* et réfractaire à toute intrusion externe.

Le *conditionnel français*, apte également à l'expression du *probable* et de la *prédiction*, possède quant à lui un sémantisme plus dépouillé, plus abstrait, plus stable, qui le rend disponible pour la structuration d'un *virtuel toncal thétique*, reflet de l'arbitraire énonciatif. Cet arbitraire n'est alors compensé que par la pertinence pragmatique de chacun des emplois du *virtuel toncal*. C'est la conscience de sa pertinence, de ses liens de repérage (segment repère ou repéré), de ses relations de dépendance (interne ou externe) qui rend intelligible le *conditionnel français*, préalable indispensable à sa traduction en anglais.

## V. SÉMANTIQUE LEXICALE ET TRADUCTION : *WANT* ET *WILL*

### 35. La traduction de *want* et de *will* lexical (2002, 2004a)

L'étude de la traduction de *want* et de *will* lexical donne lieu à deux volets complémentaires. Dans le cas de *want*, l'étude part de la constatation que, si le français *vouloir* se traduit de façon prototypique par *want*, toutes les occurrences de *want* ne peuvent en revanche se traduire en français à l'aide de *vouloir*, *désirer* et que, par ailleurs, le sémantisme exploité dans les emplois de *want* nominal est celui du manque. Cette étude s'appuie sur les travaux de C. Delmas (1998) consacrés à la « grammaire du manque », et sur les travaux de J.-J. Franckel et D. Lebaud 1990 consacrés à *désirer*. L'étymologie montre que *want* a une parenté avec *wane*, qui signifie l'incomplétude, la dématérialisation, le déclin, et avec *wan*, qui évoque la décoloration et le manque de vitalité. L'étude se poursuit par une coupe menée en diachronie à partir de toutes les occurrences de *want* relevées dans *Antoine et Cléopâtre* : toutes ces occurrences expriment le manque, le besoin, la nécessité, et aucune ne se traduit pas *vouloir*. En anglais contemporain, la richesse de son sémantisme conduit *want* au seuil de l'expression de l'intention, en deçà de la volition : *want* peut exprimer la volonté, le désir, mais non la volition, qui est le domaine de *will*.

Dans le cas de *will*, le point de départ de l'étude est d'une part le fait que les emplois de *will* lexical (étym. *willian*) constituent une survivance insolite, au côté de *will* auxiliaire de modalité (étym. *willan*) dont les occurrences sont

nettement plus fréquentes ; d'autre part la constatation que le sémantisme de *will* est apte à exprimer la volition, envisagée dans son dynamisme, par opposition au désir ou à la volonté, alors que celui de *want* ne l'est pas (*Because so many people so badly wanted it to succeed, when it did they almost believed it was because they had willed it to*). Par ailleurs, *will* entre dans des constructions qui n'ont pas toujours les caractéristiques des structures résultatives (certaines structures contiennent un nexus à prédicat infinitif, comme dans l'exemple précédent) ; pourtant, dans certains cas, non seulement la structure a formellement les caractéristiques d'une structure résultative, mais l'interprétation du nexus peut être résultative ([...] *as the simple Scottish girl who wills her paraplegic husband back to health*) (cf. § 24. 12). Pour le traducteur, la difficulté sera d'un tout autre ordre que dans le premier cas : le français n'a pas de solution du côté des structures résultatives, et il ne possède pas de verbes plus proches du sémantisme de *will* que *vouloir*, *désirer*, qui ne permettent pas d'exprimer un « acte » de volition s'exerçant sur un S2 qui serait support de prédicat à l'intérieur d'un nexus.

### **36. Le sémantisme de want : absence, manque, nécessité**

Le sémantisme de *want* (2002) n'est pas spécialisé dans l'expression de l'intention, mais du manque (C. Delmas) et de la nécessité (Franckel et Lebaud). De l'absence interprétée comme manque (absence jugée détrimentale : *This shirt wants a button*) à la nécessité d'une remédiation (*What this house wants is a good clean*), *want* implique un travail d'appréciation, dont on peut mettre en évidence les étapes, ou les composantes, suivantes.

1) En tant que construction linguistique de l'absence, la prédication du manque est, tout comme la négation, présupposante. Ce qui est présupposé, c'est

soit l'existence (ou l'intégrité) d'une donnée, dont l'absence (ou l'insuffisance), relevée préalablement à la construction linguistique, est interprétée en aval, dans l'énoncé, comme manque ; soit un état d'intégrité du sujet qui n'est pas validé, ou qui ne l'est plus. La présupposition se fonde sur *have* (localisation envisagée mais non validée), dans le cas de *want* transitif<sup>36</sup> : l'une des gloses de *want* est alors *not to have* (cas le plus fréquent).

2) L'énonciateur-locuteur est à la fois l'observateur (l'inventeur) de l'absence et de ses effets (attestés ou virtuels, réels ou imaginaires, explicites ou implicites), et l'interprète de l'absence comme manque. La pertinence de la prédication du manque relève de l'appréciation de l'énonciateur et entre dans une relation de complémentarité avec l'arbitraire énonciatif.

3) L'absence exprimée par *want* est détrimentale ; le siège du manque est détrimentaire. *Want* comporte une nuance qui lui est propre : la nécessité d'une remédiation. Le remède se trouve précisément dans la donnée manquante.

Ces caractéristiques favorisent la reconversion de *want* dans l'expression du désir, sous certaines conditions, évolution tardive qui ne s'opère (selon l'*OED*) que vers la fin du XVIIe s.

---

<sup>36</sup> Il existe par ailleurs en diachronie un présupposé fondé sur *be*, dans un état antérieur de la langue (cas de *want* intransitif). L'une des gloses de *want*, dans cet état antérieur, est alors *not to exist* (s'appliquant à une situation d'énoncé particulière : localisation envisagée mais non validée). Dans l'expression du manque, le rôle central de la localisation (ou de la non-localisation) d'une donnée, non seulement par rapport à la situation d'énoncé, mais aussi par rapport au siège du manque (détrimentaire), justifie sans doute que le fonctionnement transitif de *want* ait supplanté dans une grande mesure son fonctionnement intransitif. Ces deux fonctionnements correspondent à deux orientations symétriques (cf. 'epsilon' vs 'epsilon miroir'), mais ce phénomène n'a rien de singulier : cf. *like* (*I like seafood* vs *Seafood doesn't like me*) ou *please* (*If you please* vs *Please, please me*).

### **37. Le sémantisme de will : téléonomie, libre arbitre, acte mental**

La définition de *will* lexical donnée par l'*OED*<sup>37</sup> annonce un hiatus entre l'acte de volition et son objet, le fait voulu, X<sup>38</sup>. L'acte de volition relève du libre arbitre (*to choose or decide to do something*) ou de l'arbitraire de Si, support d'incidence, ou d'indexation, de l'acte de volition ; mais cet acte demeure un acte mental (*to set the mind with conscious intention [...]*), qui se caractérise par sa téléonomie (*to aim at effecting by exercise of will*), sans garantie aucune de résultat (*to attempt to cause*) ; enfin, il est susceptible de transiter par un sujet d'effectuation Se qui peut coïncider ou non avec Si (*to choose or decide that something shall be done or happen*).

*Will* est donc un verbe dynamique mais non téléique, et il ne s'agit pas, par conséquent, d'un transitif prototypique. Dans tous les cas, la téléonomie est vérifiée, mais l'effectuation de X repose sur la seule force mentale de Si. Il en résulte que l'effectuation de X n'est pas exclue (*She **willed** the pains to recede, and gradually they did*), mais qu'elle n'est nullement garantie (*She **willed** herself to grow solid flesh like Hyacinth, but nothing changed*) : ce que ne dit pas 2004, c'est que, si le résultat était impliqué, *and gradually they did* serait redondant dans le premier des deux exemples. Les travaux de P. Larreya (1984 : 91) montrent pour quelle raison en comparant le schéma de la « volition indirecte » à celui de la « causation indirecte » :

Elle consiste en une sorte de causation indirecte à laquelle il manquerait deux maillons dans la chaîne de causalité (le fait causateur et la relation de causation),

---

<sup>37</sup> 'To determine by the will ; to attempt to cause, aim at effecting by exercise of will ; to set the mind with conscious intention to the performance or occurrence of something ; to choose or decide to do something, or that something shall be done or happen.'

<sup>38</sup> La notation Si (pour désigner le sujet, ou support d'incidence, de l'acte de volition), X (pour désigner le fait voulu), et Se (pour désigner le sujet d'effectuation) est empruntée à J.-J. Franckel & D. Lebaud (1990) et librement adaptée.

l'absence de ces deux maillons se traduisant par la non-réalisation du fait « voulu ».

La remarque de P. Larreya s'applique tout aussi bien à des énoncés construits autour de *will* qu'à des énoncés en *want*<sup>39</sup>.

### **38. Jugement de nécessité, clé de la traduction de want : origine externe / origine interne**

L'appréciation du manque et le jugement de nécessité ont pour support origine (source du jugement) une instance susceptible de conscience, qui peut être extérieure à l'énoncé – origine externe – ou intérieure à l'énoncé – origine interne. L'étude de *want* porte donc sur les implications modales de ses emplois, qui débouchent sur l'explication du problème de traduction. La synthèse des données est la suivante :

1. Soit *want* exprime le manque selon  $S_i$ , autrement dit la localisation L de l'élément manquant est nécessaire selon  $S_i$ , sujet de l'énoncé, ce qui favorisera la traduction de *want* par *vouloir, désirer, avoir envie de* (ex. *I want an icecream*). Il y a alors dépendance externe (par rapport à des éléments extérieurs à l'énoncé) de l'effectuation, mais origine interne du jugement de modalité :  $S_i$  (à l'intérieur de l'énoncé) est responsable de l'appréciation du manque et de la modalité du nécessaire.

---

<sup>39</sup> La volition indirecte (*I want the child to sit on the chair*, P. Larreya, p. 91) implique la mise en jeu d'une seconde volonté (celle de l'enfant). Les schémas de la causation indirecte et de la volition indirecte donnés par P. Larreya sont respectivement, pour la CAUSATION : argument x ( $S_i = John$ ) => volition => prédicat causateur (*made*) => causation => [argument y ( $S_e = the child$ ) => volition => prédicat causé (*sit on the chair*)] ; et pour la VOLITION : argument x ( $S_i = I$ ) => volition (*want*) => ----- => ----- [argument y ( $S_e = the child$ ) => volition => prédicat voulu (*to sit on the chair*)]. Remarque :  $S_e$  est bien support d'effectuation, mais ne renvoie pas toujours à un animé humain.

2. Soit la localisation L est nécessaire selon l'énonciateur / locuteur et non selon S<sub>i</sub>. *Want* est alors concurrent de *need*, de *should* ou, en contexte de mise en garde, de *had better* (ex. *You want to be careful what you say*), et ne pourra plus se traduire par *vouloir*. C'est l'énonciateur qui prononce alors que X est nécessaire pour S<sub>i</sub>, l'arbitraire énonciatif ayant pour complémentaire (et pour contrepoids) la pertinence du jugement de nécessité. Il y a alors origine externe de la modalité et dépendance externe ou interne de l'effectuation : l'énonciateur est responsable de l'appréciation du manque et de la modalité du nécessaire, tandis que l'effectuation dépend soit entièrement de S<sub>i</sub>, soit d'éléments extérieurs.

### 39. Les variations de la transitivité

Dans la perspective d'une définition scalaire<sup>40</sup> (reprise à Hopper et Thompson 1980, Hagège 1982, Givón 1990, Desclés 1998, Lazard 1998, Levin 1999, etc.), la transitivité sémantique de *want* a peu de pertinence, tandis que celle de *will* est faible.

Divers degrés de transitivité sémantique pourraient cependant se dégager ici selon l'échelle établie par P.J. Hopper et S.A. Thompson (1980) ou selon la conception scalaire de la *transitivité généralisée* de G. Lazard (1998). *This shirt wants a button* serait au plus bas de l'échelle (2 participants, mais l'un et l'autre non animés). Un peu plus haut, *I want an icecream* (sujet animé humain, mais faible détermination du complément, occurrence quelconque). Un peu plus haut encore *I want this car* (détermination plus forte du complément, occurrence non

---

<sup>40</sup> La définition scalaire de la transitivité sémantique tient compte de paramètres liés à l'agent (définitude, degrés d'intentionnalité et de contrôle), au verbe (dynamisme, télicité, causativité) et au patient (définitude, degré d'affectation). L'interdépendance de ces paramètres est étroite : un patient sera d'autant plus aisément affecté s'il est cible d'un procès réunissant les caractéristiques transitives prototypiques, et si la source de ce procès se situe au plus haut de l'échelle d'agentivité. La transitivité prototypique implique nécessairement l'affectation de l'« objet » (cf. Levin 1999), qu'il soit *affectum* ou *effectum*, autrement dit une opération d'altération dont le procès et l'agent sont la cause et qui marque pour l'objet le passage d'un état donné à un autre état.

quelconque). Enfin, *I want you* correspondrait au degré le plus élevé – les deux participants, animés humains et protagonistes de la situation d'énonciation, ont un degré maximal de référentialité (définitude et détermination) – dans les limites énoncées plus haut : l'expression du désir ne dit pas dans quelle mesure le complément est affecté.

C'est en définitive le sémantisme de l'absence de localisation (caractéristique du manque) qui rend la transitivité sémantique de *want* peu pertinente : le sujet n'est pas agent, mais siège (d'un manque, et éventuellement d'un jugement, d'un désir) ; comme on l'a vu, en anglais contemporain, même lorsqu'il correspond à *vouloir*, le verbe renvoie à un état de désir et non à un acte de volition.

L'acte de volition, quant à lui (2004a), se caractérise par sa téléonomie : il s'agit avant tout d'un effort de concentration de Si dans la situation d'énoncé Sit1 en vue d'aboutir à un résultat, la validation du fait voulu X, par altération de Sit1, Sit2 étant indexé sur Sit1, ce qui ôte sans doute toute pertinence à la distinction entre t2 et t1, comme on l'a vu plus haut (cf. § 24.12) : le fait voulu est un événement, qui n'est pas recherché pour sa localisation dans une actualité ultérieure, mais pour son accès à la validation. *Will* s'oppose à *want* par son dynamisme, certes, et il est susceptible d'exprimer une pression exercée par Si sur un sujet d'effectuation potentiel, mais par nature la téléonomie ne garantit nullement le résultat recherché quand Si renvoie à un animé humain. On y voit une confirmation de la thèse de P. Larreya. *Will* ne fait donc pas partie des verbes exprimant la cause et sa transitivité sémantique est faible. Le corpus réuni apporte cependant une autre confirmation insolite : celle de la pertinence de l'échelle de transitivité. Si la volonté humaine ne garantit nullement l'effectuation du fait voulu, la volonté divine ou le vouloir des saints suffisent à rétablir les maillons

qui font défaut à la chaîne de volition pour qu'elle devienne chaîne de causation (*The great powers of nature [...] were willed into being by the word of Jehovah*).

#### **40. Solutions de traduction**

A propos de *want*, les observations faites peuvent se résumer de la façon suivante, en fonction des propriétés de Si et de la source de jugement, externe ou interne. C'est dans ce deuxième cas – où le sujet de l'énoncé est détrimentaire selon sa propre appréciation, et origine du jugement modal de nécessité – que *want* peut se traduire par *vouloir* ou *désirer*. A l'inverse, lorsque le référent du sujet de l'énoncé, délocuté non animé humain ou assimilé, n'est pas susceptible d'être le siège d'un jugement (*This shirt wants a button*), l'origine externe du jugement modal est garantie et la traduction de *want* par *vouloir* ou *désirer* impossible.

Dans les autres cas, le traducteur doit trouver dans le contexte les indices qui font pencher l'interprétation de *want* en faveur d'une indexation du jugement modal sur une origine interne ou sur une origine externe. Sans garantir l'indexation sur une origine externe, certaines conditions lui sont plus favorables que d'autres : dans une situation d'interlocution, notamment, l'exploitation de la dissociation entre locuteur et allocutaire (2<sup>ème</sup> personne en contexte assertif, 1<sup>ère</sup> personne en contexte interrogatif), ou l'exploitation de la dissociation entre locuteur et référent du sujet, dans les cas d'inclusion, à la 1<sup>ère</sup> personne du pluriel. Les modèles qui viennent d'être décrits, *You want to be more careful*, *What do I / we want to do this for?* ou *We don't want to be found here* (ambigu hors contexte) sont très productifs en discours direct et en situation de production spontanée orale. A l'inverse, l'identification entre énonciateur et référent du sujet (1<sup>ère</sup> personne) occulte la distinction entre origine externe et origine interne, ce qui ne

signifie pas pour autant qu'elle ne soit plus pertinente (cas d'ambiguïté : *I want a quick word with you*).

Dans le cas de *will*, les solutions de traduction privilégieront l'une ou l'autre des facettes mises en évidence :

- la téléonomie (*Benny se mordit la lèvre **pour** refouler les larmes sur le point de jaillir*) ;
- la pression exercée sur le sujet Se (S2) afin d'amener à validation Sit2 ([...] *comme si elle essayait de **raisonner** le professeur [...]*) ;
- la tension mentale appelée à rester muette (*Emily **aurait voulu** que sa fille se montre plus chaleureuse*) ;
- le haut degré d'agentivité, la double volition et l'effectuation (*Il a accompli **la volonté** de la sainte*) ;
- l'arbitraire de Si ([...] qu'il **avait décidé** de venir au monde) ;
- la résultativité liée à la source agentive de volition (*sa relation avec Marcus subissait de profonds changements **voulus** non pas par lui, **Ludens**, mais par Marcus*).

Ce travail devrait se poursuivre par l'observation des compléments, à partir d'un corpus que j'ai commencé à constituer, en fonction de leur statut syntaxique (syntagme, nexus, ou même quelques cas de propositions) et en fonction de la relation avec le substrat énonciatif noué autour de *want* ou de *will*.

## VI. PARADIGMATISANTS ET PARADIGMATIQUES

### **41. La référence au paradigme (1995, 2004b, 2006a) et les paradigmatiques**

La tentative de synthèse opérée ici est rendue plus difficile par le fait qu'il s'agit d'un travail qui doit se poursuivre (cf. § 24.10), et que la définition des paradigmatiques (donnée en 2004b et reprise en 2006a) permet d'entrevoir un travail considérable d'exploration.

Le terme de paradigme est employé à la fois pour renvoyer à un ensemble d'éléments qui se définit par le critère de substitution, et donc susceptibles de commuter en un point donné d'un énoncé, et pour renvoyer à un ensemble sémantico-référentiel possédant au moins une propriété définitoire l'opposant aux autres paradigmes sémantico-référentiels (paradigmes des animés humains, des non animés humains, du temps, du lieu, de la cause, de la qualification, etc. : cf. ci-dessous), et à l'intérieur duquel peuvent s'opérer des opérations de détermination. Il s'agit d'un travail de réflexion amorcé en 1995, dans l'article consacré à *just*, article dans lequel j'ai encore recours au concept de parcours, abandonné depuis : c'est à la fois l'étude de *just*, le besoin de redéfinir la notion de « parcours », le travail engagé sur l'exception (2004b) et le travail sur les mots en *wh-* (2006a) qui m'ont amené à reconnaître l'existence d'une classe de *paradigmatiques*. L'opération de « parcours » fait précisément partie des opérations susceptibles d'effectuer un travail référentiel sur un paradigme donné,

à l'intérieur d'un ensemble de déterminations beaucoup plus vaste, et systématisé. Les définitions que j'en donne pour l'instant peuvent paraître imprécises et abstraites. Je commencerai par donner quelques exemples de paradigmes sémantico-référentiels : paradigmes des animés humains, des non animés humains, de la qualification (avec deux sous-paradigmes, selon que la qualification est incidente à un SNom ou à une relation d'incidence), de la détermination, de la quantification, des références spatiales, des références temporelles, de la cause, etc. Chacun de ces paradigmes connaît des virtualités différentes d'une langue à l'autre, et reçoit un fonctionnement qui lui est propre (en raison de compatibilités inter-paradigmatiques variables, chaque paradigme a ses caractéristiques syntaxiques).

Le paradigme (sémantico-référentiel) des animés, par exemple, peut contenir des noms propres (spécialisés dans la désignation : *Henry*), des notions nominales qui possèdent au moins la propriété définitoire du paradigme (*man*, *woman*), et des struments (mots grammaticaux) paradigmatiques, que j'appelle les *paradigmatiques*, spécialisés dans un travail de référence au paradigme, référence accompagnée d'une détermination particulière. Au nombre de ces paradigmatiques : *who / somebody / anybody / everybody / nobody / someone*, etc.

Le paradigme des prédicats, pour prendre un autre exemple, peut être constitué de sous-paradigmes incluant *do what / do something / do anything*, ..., qui sont en eux-mêmes des *paradigmatiques*, mais également du sous-paradigme des déictiques et des anaphoriques, *do this / do that / do so / do it*, ou encore de sous-paradigmes correspondant aux différents types de procès, *go where / go somewhere*, ..., *be what / be something / be someone*, etc.

Le paradigme des événements a déjà été évoqué plus haut (*What happened / something happened / ...*).

Ces remarques n'ont d'intérêt que parce que l'on a affaire à un système, que ce système permet un travail référentiel systématique, et que, d'autre part, il occupe une place considérable dans le fonctionnement de la langue, et même vraisemblablement de toute langue, puisqu'il permet par exemple (dans les cas évoqués ci-dessus) d'instancier une place structurelle et référentielle de façon plus abstraite que ne le ferait un nom propre, un prédicat lexical, un énoncé d'événement spécifique : en matérialisant, précisément, un jeu de références au paradigme assorties de diverses déterminations.

## **42. Les paradigmatisants**

Les paradigmatisants (terme emprunté à Nølke 1993, mais ignoré en 1995) sont envisagés comme des opérateurs, ou des dispositifs de focalisation sélectionnant un élément à l'intérieur d'un paradigme. 1995 est consacré à *just* (*focusing subjunct*), tandis que 2004b est consacré au tour exceptif, envisagé comme une structure de focalisation, qui opère également sur le paradigme, et qui entre dans un ensemble plus vaste de structures de focalisation incluant également les clivées en *it* ou en *what*, ainsi que des structures construites sur le modèle des clivées en *what* (*the thing is... / the problem is...*). Dans tous les cas, la focalisation s'opère à l'intersection de l'axe paradigmatic et de l'axe syntagmatic, puisque la sélection d'un élément à l'intérieur du paradigme se fait par opposition à un autre élément ou par opposition à tout autre élément du paradigme, mais en fonction de la relation dans laquelle entre cet élément dans la chaîne linéaire. Dans les deux études, le travail sur le paradigme est donc primordial.

*Just* est envisagé comme un opérateur de recentrage. Cette opération *seconde* implique une *altérité* (préconstruite ou présumée), sans laquelle il n'y

aurait pas, pour l'énonciateur, nécessité ni possibilité de recentrer (d'ajuster). L'ajustement consiste, si l'on envisage la structure informative, à introduire une notion (rhématique) dans une relation thématisée.

Un travail analogue sur le domaine notionnel s'opère dans le cas du tour exceptif. Le tour exceptif est envisagé dans 2004b à partir de remarques sur la négation. L'étude de ce tour a par ailleurs pour objet de montrer en quoi le tour exceptif anglais peut apporter un éclairage sur le tour exceptif français, celui-ci étant relativement opaque (*There was **nobody** in the room **but** Peter / Il **n**'y avait **que** Pierre dans cette pièce*).

### **43. Just et le travail sur le domaine notionnel**

Le travail sur le paradigme opéré par *just* est considéré dans 1995 comme un travail sur le domaine notionnel. Ce travail de recentrage, ou de décentrage, implique que l'organisation du paradigme lui-même, ou du sous-paradigme pertinent en fonction du contexte, soit elle-même celle d'un domaine notionnel, le domaine qui permet précisément de définir le paradigme ou le sous-paradigme pertinent. C'est l'introduction d'une notion (rhématique) qui entraîne un travail sur le *domaine notionnel*. Le domaine notionnel se structure en un **intérieur I**, zone de validation d'une occurrence (glose : p « est le cas ») ; un **extérieur E** (zone correspondant à la non-validation : p « n'est pas le cas », mais p', c'est-à-dire soit « non p » soit « autre que p », donc q) ; et éventuellement une frontière **F** (ou IE, zone associant des propriétés de **I** et des propriétés autres).

Cette structuration s'opère également à l'aide d'un centre organisateur (correspondant au type, c'est-à-dire à une occurrence typique, possédant les propriétés caractéristiques du paradigme), et d'un centre attracteur (correspondant au prototype, ou type premier, c'est-à-dire aux occurrences possédant au plus haut

degré les propriétés caractéristiques du paradigme). Par rapport à ces deux centres et par rapport à la frontière, *just* permet soit de situer en retrait l'occurrence sur laquelle il opère une focalisation (glose *no more than* ; A : *You have been drawing* ; B : **Just** *sketching...*) ; soit, au contraire, d'opérer un recentrage (*I'm just enough of a horseman never to try to make friends with tired stallions on hot days*). L'*altérité* mentionnée plus haut tient sa pertinence du fait qu'il n'y a pas de recentrage ni de décentrage possible s'il n'existe pas, à l'intérieur du paradigme qui les regroupe, une propriété différentielle au moins venant opposer les deux notions pertinentes (*sketching* vs *drawing*) ou une différence quantitative venant opposer les deux degrés envisagés (*not enough* / *enough*). C'est pour cette raison également que le travail opéré par *just* est un travail d'ajustement, et que l'*altérité* est nécessairement présupposée ou préconstruite.

Les conclusions de cette étude sont que, par rapport à un centre organisateur, *just* introduit p' lorsque p est présupposé ou préconstruit (*just* porte alors sur la négation : *S has practically no patience for the dishing, maneuvering, gossiping and infighting that always exist near the heart of power. 'It just isn't done in his presence'*) ; à l'inverse, *just* introduit p lorsque p' est présupposé ou préconstruit, c'est-à-dire soit *non-p* (inversion de la polarité présupposée : A : *'Did he say why ?'* B : *'I knew why [...]. Man, I just knew.'*) ; soit *autre que p*, notion autre d'un même paradigme (cf. **just** *sketching* vs *drawing*), celui-ci pouvant être le paradigme des quantifications ; le recentrage se fait alors en retrait. A l'inverse, lorsque la substitution de *just* par *quite* semble possible (*It's a palace – it's just a palace!*), et que le fonctionnement des deux opérateurs coïncide, le recentrage s'opère sur le haut-degré, par rapport à un centre attracteur.

L'orientation du recentrage s'inverse également lorsque la négation porte sur *just* : soit le repérage se fait encore par rapport au haut-degré (*That roof isn't just getting bad, it's gone*), soit le paradigme est réouvert (...*she's written*

*not just plays but articles, a screen play, an autobiography and a BBC television script*). L'énonciateur a recours à *just* pour centrer sur l'élément pertinent (ou sur la polarité pertinente) **après** exclusion de l'ensemble des éléments non-pertinents (ou, dans un schéma bi-polaire, de la polarité réfutée), dans un souci affiché d'exactitude énonciatrice, même si le centrage doit se faire explicitement sur une approximation (ex. [...] *The number of nuts damaged was **just about** the same in both orchards*).

#### **44. La négation exceptive – un cas de tour exceptif – et le travail sur le domaine notionnel**

Dans l'exemple donné ci-dessus (*There was nobody in the room but Peter*), la construction de l'exception repose d'une part sur l'emploi du pronom négatif *nobody*, et d'autre part sur celui du segment *but Peter*, *Peter* étant l'élément qui fait exception. 2004b propose l'explication suivante. Le pronom négatif *nobody* (paradigmatique) comporte un morphème de négation, *no-*, et un morphème, *-body*, qui renvoie au paradigme des animés humains. La référence au paradigme est une référence qualitative, c'est-à-dire opérée en intension, à partir d'un sème : rôle du morphème *-body*. Cette référence au paradigme des animés humains, reçoit une quantification nulle (*no*) qui détermine l'extensité référentielle compatible en un point donné de la chaîne linéaire (X) avec le substrat de l'énoncé (*There was X in the room*) ; *There was nobody in the room* pose une situation d'énoncé telle qu'aucune occurrence d'animé humain ne se trouve localisée dans la pièce ; référentiellement, la forclusion de toute occurrence de la classe implique celle de toute la classe. La négation consiste dans cette perspective en une localisation dans l'extérieur notionnel E. Ici encore, la représentation du domaine notionnel est pertinente comme pour rendre compte

des emplois de *just*. L'intérêt de cet instrument n'est pas de pure forme. Le concept de domaine notionnel est notamment apte à rendre compte 1) du fait que la négation est présupposante : par analogie un **Extérieur** ne peut se construire que par rapport à un **Intérieur** ; 2) du fait que la négation reçoit une représentation linguistique alors même qu'elle ne peut avoir d'existence dans l'extra-linguistique. La représentation de la forclusion de toute occurrence de la classe des animés humains passe par une référence à cette classe et une représentation de cette forclusion.

D'une manière plus générale, la référence à la classe s'opère à l'aide d'un « paradigmaticque », qui renvoie en intension à un paradigme sémantico-référentiel ; en intension, c'est-à-dire qualitativement : le paradigmaticque est défini par au moins un sème renvoyant au paradigme ; pour entrer en relation avec les autres termes de l'énoncé, ce paradigmaticque entre en un point donné de la chaîne linéaire : il instancie donc une place syntaxique et ce faisant entre dans une structure sémantique ; il est susceptible de recevoir des déterminations diverses (en l'occurrence celle d'une quantification nulle). La relation est construite et envisagée comme validée, pour qu'il puisse être énoncé qu'elle n'est validée pour aucune occurrence de telle ou telle classe.

Le segment *but Peter*, quant à lui, implique également la construction d'un extérieur. L'étymologie de *but* est à cet égard particulièrement éclairante. En vieil-anglais, *be-útan*, *bútan*, préposition ou adverbe, signifie *on the outside (of)*, *without*, autrement dit à l'extérieur de ou à l'extérieur, contraire de *inside* ou de *within*. La construction d'un Extérieur se fait par rapport à l'exclusion paradigmaticque déjà opérée. L'occurrence de *Peter* est donc localisée dans l'Extérieur de l'Extérieur qui vient d'être construit, ce qui revient à une localisation dans l'Intérieur, et donc à la validation de la relation construite dans l'énoncé, validation perdue pour tout le paradigme, mais sauvée pour une

occurrence, celle de *Peter*. C'est ainsi que, en anglais, ce double processus d'exclusion aboutit à la construction d'une exception.

Cette étude débouche sur plusieurs domaines de réflexion : 1) les caractéristiques des *paradigmaticques* ; 2) la description des paradigmes sémantico-référentiels, et des opérations de détermination qui les caractérisent, à l'aide des instruments utilisés pour décrire le domaine notionnel ; 3) parallèlement à ces deux pistes, l'adéquation du terme de *paradigmaticque* avec le phénomène décrit.

## CONCLUSION

Mon travail de recherche a dans l'ensemble porté sur la structuration des énoncés et la construction de la référence. Dans le détail, il a porté sur des problèmes de traduction et de traductologie (1998, 2000a, 2000b, 2001, 2002, 2003c, 2004a), dans un cadre contrastif, et sur des problèmes de sémantique (1998, 1999, 2000a, 2002, 2004a, 2004b, 2005b, 2006a.). Il m'a semblé et il me semble essentiel, comme à tout linguiste, d'explorer la contribution de la syntaxe à la construction du sens (1998, 2000a, 2001, 2002, 2003a, 2004a, 2004b, 2005b, 2006a, 2006b, 2006c), en tenant compte des différentes relations qu'elle induit : ce qui oppose les propositions et les nexus, les nexus et les syntagmes, les syntagmes et les propositions ; ce qui oppose la prédication et les relations co-prédicatives ; de rechercher aussi en quoi la syntaxe doit une partie de ses caractéristiques aux différentes relations de repérage, repérage par incidence, repérage par indexation, repérage référentiel, corrélations ; de réfléchir aux liens entre syntaxe et statuts illocutoires et d'essayer de voir comment les données sémantiques, en énoncé, finissent par devenir sémantico-référentielles.

A partir de cette observation de la structure grossière (et systématique), mon objectif dans un avenir proche est de tenter d'établir la jonction avec les observations des spécialistes de sémantique lexicale. Autrement dit, il s'agirait

d'échapper un peu au travail de typologie sémantique pour y revenir avec un regard si possible mieux exercé ; de commencer par (re)trouver les dispositions de la syntaxe à contribuer au sens (de la structuration de la relation prédicative à la structuration de la relation énonciative en passant par la place des relations co-prédicatives) avant de voir en quoi et comment elle répond aux sollicitations des schémas de lexis, ou de telle ou telle métaphore.

Si j'en suis revenu à la structure syntaxique, c'est parce que, en tant qu'enseignant-chercheur, j'ai en permanence la chance de voir chez les étudiants les effets de notre enseignement et de notre réflexion. J'ai ainsi souvent l'occasion de voir que notre enseignement comporte encore quelques zones d'ombre et qu'il est encore possible de lui apporter un surcroît de cohérence. Loin de moi cependant l'idée qu'un travail individuel seul serait à même d'apporter ce surcroît de cohérence. La recherche est un travail collectif et mon travail doit se poursuivre au sein de l'UMR 6057 (Laboratoire Parole et Langage).

C'est pour cette raison que j'ai jusqu'à présent équilibré ma contribution à la production collective scientifique, qui quantitativement s'élève à environ 880 pages (2003d : 340p ; 2004c : 330 p ; 2005c : 210 p), et ma production individuelle, qui quantitativement s'élève à environ 700 pages (1995-2006c : 350 p ; 2001 : 250 p ; synthèse : 100 p).

Un travail de réflexion personnelle s'est amorcé à propos de la résultativité, des types syntaxiques de base de la qualification. Je souhaite continuer à l'appliquer aux structures résultatives, aux structures de perception, à la complémentation de certains verbes, ainsi qu'aux proformes paradigmatiques, et je travaille à la constitution de corpus qui me permettront de mener ces études sur l'anglais et sur le français, pour en revenir à une approche contrastive plus approfondie et envisager avec davantage de précision de nouveaux problèmes de traduction.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages théoriques, grammaires et articles :

- ACHARD, Anne-Marie, Jean-Jacques BESSON et Catherine CARON (1996), *Grammaire et expression, 4e*. Paris : Hachette.
- ACHARD-BAYLE, Guy, 2003, Quand *l'un est l'autre*, et quand *je est un autre* : référence – et référenciation – au sujet dédoublé, in *Le sujet* (dir. J.-M. Merle), Paris / Gap, Ophrys, p. 281-292.
- ADAMCZEWSKI, Henri et Claude DELMAS (1982), *Grammaire linguistique de l'anglais*, Paris : Armand Colin.
- ALBRESPIT, Jean (2003), Sujet et agentivité en anglais, in *Le sujet* (dir. J.-M. Merle), *Bibliothèque de Faits de Langues*, Paris / Gap : Ophrys, p. 125-136.
- ARNAULD, Antoine & Claude LANCELOT (1660) [1997], *Grammaire générale et raisonnée* [Grammaire de Port-Royal], Paris : Editions Allia.
- BAKER, C. L. (1989), *English Syntax*, Cambridge, MA : MIT Press.
- BANFIELD, Ann (1982), *Unspeakable sentences, Narration and Representation in Language of Fiction*, Boston : Routledge and Kegan Ltd, (traduction française de Cyril VEKEN, 1995, *Phrases sans paroles : théorie du récit et du style indirect libre*, Paris : Seuil).
- BENVENISTE, Emile, 1966, La phrase relative, problème de syntaxe générale, in *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris Gallimard, Tel.
- BENVENISTE, Emile (1966 / 1974), *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard ; tome 1, 1966 ; tome 2, 1974.
- BESCHERELLE 1 (rééd. 1997), *La conjugaison. Dictionnaire de douze mille verbes*, Paris : Hatier.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2003), « Les formes grammaticales de réalisation des sujets et leur inégale représentation en français contemporain », in *Le sujet, BFDL*, Paris / Gap : Ophrys, p. 73-90.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (à paraître), « Les nexus nominaux », Actes du colloque d'Aix-en-Provence (*La Prédication*).
- BOLINGER, Dwight (1977) [1983], *Meaning and Form*, London & New York: Longman.
- BORÉ C., L. CARPENTIER & P. COLLET (1997), *Lettres vives, 5e*. Paris : Hachette.
- BOURDIN, Philippe (1997), A propos des prépositions anglaises *within* et *without* : notes sur une impossible antonymie, in *La préposition : une catégorie accessoire ?*, *Faits de Langues* n° 9, dir. Laurent DANON-BOILEAU & Mary-Annick MOREL, Paris / Gap, Ophrys, p. 247-256.

- BOUSCAREN, Janine, Jean CHUQUET, Françoise DEMAIZIERE et *al.* (tome 1, 1982 ; tome 2, 1984) *Cahiers de recherche en grammaire anglaise*, Paris / Gap : Ophrys.
- BOUSCAREN, Janine, Jean CHUQUET et Laurent DANON-BOILEAU (1987), *Grammaire et textes anglais – Guide pour l'analyse linguistique*. Paris / Gap : Ophrys.
- BOUSCAREN Janine, Alain DESCHAMPS & Catherine MAZODIER (1993), Eléments pour une typologie des procès, *Cahiers de recherche* t. 6, *Types de procès et repères temporels*, dir. Janine BOUSCAREN & Alain DESCHAMPS, Paris / Gap: Ophrys, p. 7-34.
- BROOKES, Michael (1996), *My Grammar Is Rich*, Paris : Ellipses.
- BUSUTTIL, Pierre (1998), 'WAIT ? WAIT FOR ? Dans l'attente d'un objet ou d'un sujet ?', in *Mélanges Jean Tournier*, dir. Catherine PAULIN, *Recherches en linguistique étrangère XIX*, Annales de l'Université de Franche-Comté, Paris : Les Belles Lettres, p. 87-109.
- BUSUTTIL, Pierre (2003), « Pouvoir absolu ou pouvoir partagé ? (Quelques réflexions sur le statut du deuxième terme des verbes complexes anglais) » in *Les prépositions dans la rection des verbes* (domaine anglais), dir. Jean PAUCHARD, CIRLEP 2003 : Presses Universitaires de Reims.
- CADIOT, Pierre (1997), *Les prépositions abstraites en français*, Paris : Armand Colin.
- CARELLI, E., G. FOURNIER, M. FUCHS, D. KORACH, M. LANCINA, R. SABRE et alii (1995), *Le Robert et Nathan Conjugaison*, Paris : Nathan.
- CAUDAL Patrick, 2002, Perfect, résultativité et contraste anglais / français, *Linguistique contrastive et traduction*, dir. Jacqueline GUILLEMIN-FLESCHER, t. 6, Paris / Gap : Ophrys, p. 77-110.
- CELLE, Agnès (1994), « La traduction de *WILL* », in *Linguistique contrastive et traduction*, sous la direction de Jacqueline GUILLEMIN-FLESCHER. Paris / Gap : Ophrys.
- CELLE, Agnès (1997), *Etude contrastive du futur français et de ses réalisations en anglais*. Paris : Ophrys.
- CHARTIER, Delphine (2000), *La traduction journalistique*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- COMBETTES, Bernard (1998), *Les constructions détachées en français*, Paris / Gap : Ophrys.
- CONFAIS, Jean-Paul (1995), *Temps mode aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, coll. Interlangues, linguistique et didactique. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2e éd.
- COTTE, Pierre (1982), « *TO*, opérateur de dévirtualisation en anglais », in *Modèles linguistiques*, tome IV, 2, p. 135-150.
- COTTE, Pierre (1984), « Remarques sur les incidences dans la phrase nucléaire du français et de l'anglais », in *Modèles linguistiques*, tome VI, 2, Lille : Presses Universitaires de Lille, p. 129-140.
- CREISSELS, Denis (1995), *Eléments de syntaxe générale*, Paris : Presses Universitaires de France.
- CRÉPIN, André (1994), *Deux mille ans de langue anglaise*, Paris, Nathan.

- CULIOLI, Antoine (1975-1976), *Recherche en linguistique : théorie des opérations énonciatives*, Transcription du séminaire de DEA, Paris VII, D.R.L.
- CULIOLI, Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation – tome 1 : Opérations et représentations*, Paris : Ophrys.
- CULIOLI, Antoine (1999a), *Pour une linguistique de l'énonciation – tome 2 : Formalisation et opérations de repérage*, Paris : Ophrys.
- CULIOLI, Antoine (1999b), *Pour une linguistique de l'énonciation – tome 3 : Domaine notionnel*, Paris : Ophrys.
- DANON-BOILEAU, Laurent (1982), *Produire le fictif*, Paris : Klincksieck.
- DANON-BOILEAU, Laurent (1983), « This, That, Which, What » et la construction de références, in *Méthodes en linguistique anglaise*, C.I.E.R.E.C. XXXIX, Université de Saint-Etienne.
- DANON-BOILEAU, Laurent (1987), *Énonciation et référence*. Paris / Gap : Ophrys.
- DANON-BOILEAU, Laurent & Mary-Annick MOREL (2003), « Le locuteur vicariant », in *Le Sujet*, dir. J.-M. Merle, *Bibliothèque de Faits de Langues*, Paris / Gap : Ophrys p. 235-246.
- DAMOURETTE, Jacques et PICHON Edouard (1911-1940), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. 7 volumes, Paris : Editions d'Artrey 1936, réimp. 1970.
- DE VOGÜÉ, Sarah (1987), « La conjonction *si* et la question de l'homonymie », *BULAG* 13, Université de Besançon, p. 105-189.
- DE VOGÜÉ, Sarah (1999), « Le champ des subordonnées dites conditionnelles du français : conditions, éventualités, suppositions et hypothèses », *LINX*, n° 41, Université de Nanterre, 1999, p. 93-118.
- DELMAS, Claude (1994), « Remarques sur le passif impersonnel de *it* à *there* », in *L'information grammaticale*, n° 62, juin 1994.
- DELMAS, Claude (1998a), « Futurité : temps et strates en anglais. Variations sur la référence verbale », *Cahiers Chronos* n° 3, Amsterdam, Rodopi.
- DELMAS, Claude (1998b), « Lexique et grammaire du 'manque' en anglais », in *Mélanges Jean Tournier, Recherches en linguistique étrangère XIX*, dir. Catherine PAULIN, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 643, Paris : Les Belles Lettres, p. 139-178.
- DELMAS, Claude, Philip ADAMS, Gérard DELECELLE, Geneviève GIRARD, Annie LANCRI, Gérard NAUDE (1992), *Faits de langue, faits de discours en anglais*, La Garenne-Colombes : Editions de l'Espace Européen.
- DELMAS, Claude et Geneviève GIRARD (1993), « Grammaire métaopérationnelle et théorie des phases », *Les Théories de la grammaire anglaise en France*, Paris : Hachette.
- DELOFFRE, Frédéric et HELLEGOUARC'H Jacqueline (1988), *Eléments de linguistique française*. Paris : SEDES.
- DESLÈS, Jean-Pierre (1998), « Transitivité sémantique », in *La transitivité*, dir. André ROUSSEAU, Collection UL3, Université Charles-De-Gaulle-Lille 3, p. 159-180.
- DESCOUBES, Françoise, Joëlle PAUL et André MEUNIER (1997), *Grammaire pour les textes, 5e*. Paris : Bordas.
- DESTUTT DE TRACY, A.L.C. (1803), *Elémens d'idéologie. Grammaire*, Paris.

- DESURMONT, Christopher (2003), Sur l'ordre des adjectifs descriptifs, in *Sigma Anglophonia* n° 14, dir. Jean-Rémi LAPAIRE, Renaud MÉRY & Wilfrid ROTGÉ, Presses Universitaires du Mirail.
- DUBOIS, Jean *et al.* 1994, Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Paris, Larousse.
- DUBOIS-CHARLIER, Françoise & Béatrice VAUTHERIN (1997), *Syntaxe anglaise*, Paris : Vuibert.
- DUBOIS-CHARLIER, Françoise (1999), Les relatives en américain contemporain, in *Sigma* n°6, dir. Jean-Rémi LAPAIRE, Renaud MÉRY & Wilfrid ROTGÉ, Toulouse, PUM.
- ERIKSSON, Olof (1993), *La phrase française*, Romanica gothoburgensia, XLII, Göteborg, Suède.
- FAUCHER, E. (1967), « Une lecture monosémique des temps français », *Etudes de linguistique appliquée*, p. 40-64.
- FLINTHAM, Ronald (2000), « Quelques éléments de comparaison diachronique dans l'emploi des relatifs THAT et WHICH en anglais américain et en anglais britannique », in CYCNOS vol. 17, dir. J.-C. SOUESME, *Journées Ch. V sur les propositions relatives et l'aspect be + ing*, Nice, U. de Nice-Sophia Antipolis, p. 79-90.
- FODOR Jerry A. (1970), Three reasons for not deriving 'kill' from 'cause to die', *Linguistic Inquiry* 1, p. 429-438.
- FRANCKEL, Jean-Jacques et Daniel LEBAUD (1990), Les figures du sujet – A propos des verbes de perception, sentiment, connaissance, Paris / Gap : Ophrys.
- GARDES TAMINE, Joëlle (2004), *Pour une grammaire de l'écrit*, Paris : Belin.
- GARNIER, Georges et Claude GUIMIER (1986), « Les hommes aussi avaient leurs chagrins. Etude comparative français-anglais », *Points de vue sur l'imparfait*, Centre d'études linguistiques de l'Université de Caen.
- GAUTHIER, André (1981), *Opérations énonciatives et apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire : l'anglais aux francophones*, Paris : Les Langues Modernes.
- GIVON, Talmy (1990), *Syntax : A Functional Typological Introduction*, II, Amsterdam / Philadelphia: Benjamins.
- GOURNAY, Lucie (2002), « Nothing but *but* », in *Morphosyntaxe du lexique 1, Catégorisation et mise en discours*, dir. J. CHUQUET & M. PAILLARD, Travaux linguistiques du CERLICO, Presses universitaires de Rennes, p. 117-140.
- GOURNAY, Lucie (2004), « Remarque sur les emplois propositionnels des marqueurs en WH- : une perspective énonciative », <http://www.univ-pau.fr/ANGLAIS/alaes/04/wh.htm>
- GROUSSIÈRE, Marie-Line (1995), « L'exclamatif, l'intensif et le focalisé », in *L'exclamation*, dir. M.-A. MOREL, *Faits de Langues* n° 6, Paris : PUF, p. 217-229.
- GROUSSIÈRE, Marie-Line (2002), « De la nécessaire distinction entre prédicat et notion de procès, arguments et actants », in *Morphosyntaxe du lexique -1-*, dir. Jean CHUQUET & Michel PAILLARD, Travaux linguistiques du CERLICO, Presses Universitaires de Rennes, p. 141-167.
- GROUSSIÈRE, Marie-Line & Claude RIVIÈRE (1996), *Les Mots de la linguistique, lexique de linguistique énonciative*, Paris / Gap : Ophrys.
- GUILLAUME, Gustave (1929) [1965], *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris : Champion.

- GUILLAUME, Gustave (1964), *Langage et science du langage*, Paris : Nizet.
- GUILLAUME, Gustave (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949, série A. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française 1*, Québec : Presse de l'Université Laval ; et Paris : Klincksieck.
- GUILLEMIN-FLESCHER, Jacqueline (1981) [1988], *Syntaxe comparée du français et de l'anglais – Problèmes de traduction*. Paris / Gap : Ophrys.
- GUILLEMIN-FLESCHER Jacqueline (1999), Verbes atéliques et construction d'occurrences, in *Les opérations de détermination – Quantification / Qualification*, dir. Alain DESCHAMPS et Jacqueline GUILLEMIN-FLESCHER, Paris / Gap : Ophrys, p. 251-268.
- GUIMIER, Claude (1996), *Les adverbes du français*, Paris / Gap : Ophrys.
- HAGÈGE, Claude (1982), *La structure des langues*, Paris, PUF (*Que-Sais-Je ?*).
- HAGÈGE, Claude (1997), Les relateurs comme catégorie accessoire et la grammaire comme composante nécessaire, in *La préposition : une catégorie accessoire ?*, *Faits de Langues* n° 9, dir. Laurent DANON-BOILEAU & Mary-Annick MOREL, Paris / Gap, Ophrys, p. 19-27.
- HALLIDAY, MAK & MATTHIESSEN (2004), *An Introduction to Functional Grammar*, Arnold.
- HERSLUND, Michael (2000), Le participe présent comme co-verbe, in *La prédication seconde, Langue française* n° 127, dir. Pierre CADIOT & Naoyo FURUKAWA, Paris : Larousse, p. 86-94.
- HOPPER, Paul J. & Sandra A. THOMPSON (1980), 'Transitivity in Grammar and Discourse', in *Language* 56, p. 251-299.
- HUDDLESTON, Rodney & Geoffrey K. PULLUM (2002), *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge University Press.
- JESPERSEN, Otto (1924), *The Philosophy of Grammar*, Londres, George Allen & Unwin.  
Trad. Française : Anne-Marie LÉONARD, 1971, *La philosophie de la grammaire*, Paris, Tel, Gallimard.
- JOLY, André (1982), « *But*, signe de l'exception et de la restriction dans l'histoire de l'anglais », in *Modèles linguistiques*, dir. A. JOLY & R. LILLY, tome IV-2, Presses universitaires de Lille, p. 151-175.
- JOLY, André et Dairine O'KELLY (1990), *Grammaire systématique de l'anglais*, Paris : Nathan.
- KERFELEC, Valérie (2002), *L'exclamation : syntaxe, sémantique, pragmatique, en français et en anglais*, thèse de doctorat (dir. Pierre Cotte), Paris IV.
- KHALIFA, Jean-Charles (2004), Identification : quelle pertinence pour l'énoncé complexe ?, in *L'identification*, dir. Jean-Claude SOUESME, *Cycnos* Vol. 21, n° 1, Université de Nice.
- KLEIBER, Georges (1990), *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris : PUF.
- LAKOFF, George & Mark JOHNSON (1980), *Metaphors We Live By*, Chicago: Chicago University Press.
- LALLOT, Jean (1994), dir. Archives et documents de la société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, seconde série n°10, décembre 1994, Paris 7 et SHESL.
- LANGACKER, Ronald W. (1987-1991), *Foundations of Cognitive Grammar*, Vol. 1 & 2, USA, California: Stanford University Press.

- LAPAIRE, Jean-Rémi & Wilfrid ROTGÉ (1991), *Linguistique et grammaire de l'anglais*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- LAPAIRE, Jean-Rémi & Wilfrid ROTGÉ (1993), *Séminaire pratique de langue anglaise*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- LARREYA, Paul (1984), *Le possible et le nécessaire : modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*, Paris : Nathan Recherche.
- LARREYA, Paul & Claude RIVIÈRE (2005), *Grammaire explicative de l'anglais*, Paris, Pearson Longman.
- LAZARD, Gilbert (1994), *l'actance*, Paris : PUF.
- LAZARD, Gilbert (1998), « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », in *La transitivité*, dir. André ROUSSEAU, Collection UL3, Université Charles-De-Gaulle–Lille 3, p. 55-84.
- LAZARD, Gilbert (2003), Le sujet en perspective interlinguistique, in *Le sujet* (dir. J.-M. Merle), *Bibliothèque de Faits de Langues*, Paris / Gap : Ophrys, p. 15-28.
- LEECH, Geoffrey (1971) [1987], *Meaning and the English Verb*, Londres, NewYork : Longman.
- LE GOFFIC, Pierre (1986), « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », *Points de vue sur l'imparfait*, Publications de l'Univ. de Caen, p. 55-69.
- LE GOFFIC, Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- LE GOFFIC, Pierre (1995), « La double incomplétude de l'imparfait », *Modèles linguistiques*, t. XVI, vol. 1, p. 133-148.
- LEONARDUZZI, Laetitia (2004), *La subordonnée interrogative en anglais contemporain*, Aix en Provence : Publications de l'Université de Provence.
- LEVIN, Beth (1999) "Objecthood: An Event Structure Perspective", *Proceedings of CLS 35, volume 1: The Main Session*, ed. Sabrina J. BILLINGS, John P. BOYLE & Aaron M. GRIFFITH, Chicago Linguistic Society, University of Chicago, Chicago, IL, p. 223-248.
- LEVIN Beth & Malka RAPPAPORT HOVAV (1995), *Unaccusativity*, Cambridge Massachusetts / London England: The MIT Press.
- LOOCK, Rudi (2004), Les fonctions des propositions relatives "appositives" en discours, <http://www.univ-pau.fr/ANGLAIS/alaes/04/wh.htm>
- LYONS, John (1977) [1990], *Semantics*, Vol. 2, Cambridge University Press.
- MAILLARD, Michel (1985), « L'impersonnel français de *il à ça* », *Autour de l'impersonnel*, Grenoble : ELLUG, p. 63-118.
- MAINGUENEAU, Dominique (1991a), *Précis de grammaire pour les concours*. Paris : Dunod, Bordas.
- MAINGUENEAU, Dominique (1991b), *L'Énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1999), *Le français en diachronie*, Paris / Gap : Ophrys.
- MELIS, Gérard (à paraître), « La prédication et ses arguments », in *La prédication, BFDL*, Paris / Gap : Ophrys.
- MELIS, Gérard (1999), Propositions relatives et niveau phrastique, in *Sigma* n° 6, dir. J.-R. Lapaire, R. Méry & W. Rotgé, Toulouse, PUM, p. 43-59.
- MELIS, Gérard et Lucie GOURNAY (2006), *Le Parcours*, CORELA (dir. Gilles COL), <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/sommaire.php?id=859>.

- MILLER, Philip (2003), « La complémentation directe et indirecte des verbes de perception en anglais », in Jean PAUCHARD, *Les prépositions dans la rection verbale* (domaine anglais) Presses Universitaires de Reims, p. 115-135.
- MILLER, Philip & Brian LOWREY (2003b), La complémentation des verbes de perception en anglais et en français, in *Essais sur la grammaire comparée du français et de l'anglais*, dir. Philip MILLER & Anne ZRIBI-HERTZ, collection *Sciences du Langage*, Presses Universitaires de Vincennes, p. 131-188.
- MOLINIÉ, Georges, Christine BOULVERT, Elisabeth DE ALMEIDA, Pierre FRENETTE, Nicolas LAURENT et Hervé TILLY (1997), *Grammaire & communication, 5e*. Paris : Magnard.
- MULLER, Claude (2000), « Les constructions à adjectif attribut de l'objet, entre prédication seconde et complémentation verbale », in *Langue française* n° 127, dir. Pierre Cadiot & Naoyo Furukawa, Paris : Larousse, p 21-35
- MULLER, Claude, à paraître, La relation au verbe principal dans les relatives prédicatives en français, in Actes du colloque d'Aix-en-Provence, *La prédication, BFDL*, Paris / Gap,
- NEVEU, Franck (2000), « L'apposition : concepts, niveaux, domaines », in *Nouvelles recherches sur l'apposition*, Langue française n° 125, Paris : Larousse.
- NOAILLY, Michelle (1999), *L'adjectif en français*, Paris / Gap, Ophrys.
- NØLKE, Henning (1994), *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Bibliothèque de l'information grammaticale, Louvain – Paris : Editions Peeters.
- PONCHARAL, Bruno (1998), « Etude contrastive du discours indirect libre en anglais et en français : problèmes aspectuels », in *Linguistique contrastive et traduction*, tome 4, dir. Jacqueline GUILLEMIN-FLESCHER, Paris / Gap : Ophrys.
- PULLUM, Geoffrey K. (2004),  
<http://itre.cis.upenn.edu/~myl/languagelog/archives/001702.html>
- QUAYLE, Nigel (1994), *“Up” et le verbe à particule en anglais contemporain*, Lille : Presses Universitaires de Lille.
- QUIRK, Randolph, Sidney GREENBAUM, Geoffrey LEECH, Jan STARVIK, David CRYSTAL (1985), *A Comprehensive Grammar of the English Language*, Londres, New York: Longman.
- QUIVY Mireille, 2004, *Break* : du verbe simple au verbe complexe ; de la causativité à la résultativité, *Anglophonia* n° 16, dir. Jean-Rémi LAPAIRE, Renaud MÉRY & Wilfrid ROTGÉ, Toulouse, PUM, p.7-36.
- RANGER, Graham (1998), *Les constructions concessives en anglais, une approche énonciative*, Paris / Gap : Ophrys.
- RIVIÈRE Claude (1993), Illusions de la durée, *Cahiers de recherche* t. 6, *Types de procès et repères temporels*, dir. Janine BOUSCAREN & Alain DESCHAMPS, Paris / Gap, Ophrys, p. 113-137.
- RIVIÈRE, Claude (1995), « Résultatifs anglais : un conflit entre la syntaxe et la sémantique », in *Langue et langage. Problèmes et raisonnement en linguistique*, dir. Janine BOUSCAREN, Jean-Jacques FRANCKEL, Stéphane ROBERT, Paris, PUF, p. 359-372.

- ROCQ-MIGETTE, Christiane (1997), *L'expression de la condition en anglais contemporain : comparaison avec quelques formes du français*, thèse de doctorat, Paris XIII.
- ROSIER, Irène (1994), La tradition médiévale, in Jean Lallot (dir), *Archives et documents de la société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, seconde série n°10, décembre 1994, Paris 7 et SHESL.
- SOUESME, Jean-Claude (1992), *Grammaire anglaise en contexte*, Paris / Gap : Ophrys.
- SOUESME, Jean-Claude (1995), « *But*, marqueur de passage de frontière, et ses traductions en français », in *Relations discursives et traduction*, dir. M. BALLARD, Presses universitaires de Lille, p. 157-186.
- SOUESME, Jean-Claude (2002), « Les questions en WH et la valeur nulle », in *Construire et reconstruire en linguistique anglaise*, dir. C. DELMAS & L. ROUX, CIREC, Travaux 107, Publications de l'Université de Saint-Etienne, p. 151-168.
- STÉVANOVITCH, Colette (1997), *Manuel d'histoire de la langue anglaise des origines à nos jours*, Paris : Ellipses.
- SWEETSER, Eve E. (1990), *From Etymology to Pragmatics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- TESNIÈRE, Lucien (1959), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- THOMSON, Jean-Max (1993), *From & into English. An Introduction to Translating from & into English*, Paris : Dunod.
- TOURATIER, Christian (1996), *Le système verbal français*. Paris : Armand Colin.
- TRÉVISE, Anne (1994), *Le prétérit anglais*, Paris : Nathan.
- TRÉVISE, Anne (1996), *She smoked a cigarette : elle fumait une cigarette ou elle fuma une cigarette ? Prétérit simple et construction de la télicité*, SIGMA 17-18, p. 9-36.
- TRÉVISE, Anne (1999), « A propos des repérages fictifs : variété des formes et construction du sens », *LINX*, n° 41, Université de Nanterre, p. 39-59.
- TRÉVISE, Anne (2002), A propos des relations entre relations prédicatives : parataxe, hypotaxe, asyndète et construction du sens. Tentatives de clarification, *Anglophonia*, Presses Universitaires du Mirail.
- TSUNODA Tasaku (1985), Remarks on Transitivity, *Journal of Linguistics*, 21, p. 385-396.
- VINAY, Jean-Paul et Jean DARBELNET (1958) [1996], *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris : Didier.
- WAGNER, Robert Léon et PINCHON Jacqueline (éd. 1991), *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.
- WILLEMS, Dominique & Bart DEFRANCQ (2000), L'attribut de l'objet et les verbes de perception, *Langue française* n° 127, dir. Pierre CADIOT & Naoyo FURUKAWA, Paris, Larousse, p. 6-20.
- WILMET, Marc (1997a), *Grammaire critique du français*. Paris : Duculot, Hachette Supérieur.
- WILMET, Marc (1997b), L'apposition : une fonction à réestimer, in Georges KLEIBER & Martin RIEGEL (dir), *Les formes du sens. Etudes de linguistique française, médiévales et générales offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve, Duculot, p. 413-422.

- VAN VALIN, Robert D. Jr (2001), *An Introduction to Syntax*, Cambridge University Press.
- WIERZBICKA Anna (1975). Why 'kill' does not mean 'cause to die': the semantics of action sentences. *Foundations of Language* 13, p. 491-528.
- WYLD, Henry (1993), *Since* et les types de procès, *Cahiers de recherche* t. 6, *Types de procès et repères temporels*, dir. Janine BOUSCAREN & Alain DESCHAMPS, Paris / Gap, Ophrys, p. 35-83.
- WYLD, Henry (2001), *Subordination et énonciation*, Paris / Gap : Ophrys.
- YVON, Henri (1946). *Etudes romanes dédiées à Mario Roques*, Paris : Droz.
- YVON, Henri (1954) « Histoire de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des tiroirs de l'indicatif », in *Le Français Moderne*, 22, p. 11-28.
- ZEMB, Jean-Marie (1978) « L'aspect, le mode et le temps » in *La Notion d'aspect*, actes du colloque organisé par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, 18-20 mai 1978, coll. *Recherches linguistiques*, vol. V, p. 83-110.
- ZEMB, Jean-Marie (1981) « Les occurrences phémiques, rhématiques et thématiques des archilexèmes « modaux » », *La notion sémantico-logique de modalité*, actes du colloque organisé par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, 5-7 novembre 1981, coll. *Recherches linguistiques*, vol. VIII, p.75-115.

### **Publications de Jean-Marie Merle**

- 1995 « *Just* », in *Langage, Langues et Linguistique*, dir. Cl. Delmas & A. Lancri, U. Paris 3 : p. 157-173, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00250285>.
- 1998, « Le conditionnel français vs **would** + BV » in *Linguistique contrastive et traduction*, tome 4, Paris / Gap, Ophrys : p. 115-185, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00454457>
- 1999 « Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence », dir. A. Trévisse, LINX n°41, U. Paris 10 Nanterre : p. 61-74, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00250282/en/>
- 2000a Rapport du jury de CAPES (épreuve de version) : p. 59-71.
- 2000b The French conditional vs WOULD + Verb (communication Berkeley), <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00670010>
- 2002 « *Want* », in *Linguistique contrastive et traduction* (dir. J. Guillemin-Flescher), tome 6, Paris / Gap, Ophrys : p. 151-181, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378859>
- 2003a Présentation générale du volume *Le sujet* (dir. J.-M. Merle), in *BFDL*, Paris / Gap, Ophrys : p. 5-14, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378857>.
- 2003b Présentation, avec Ch. Touratier, du volume 18 des *Travaux du Claix*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 9-13.
- 2003c « Les énoncés au conditionnel journalistique : un cas particulier de style indirect libre ? », in *Stylistique et énonciation : le cas du discours indirect libre*, Bulletin de la société de stylistique anglaise (numéro spécial), Paris : p. 229-248, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378856>.

- 2004a « *Will* et la volition » in *Contrastes* (dir. L. Gournay & J.-M. Merle), Paris / Gap, Ophrys, p. 127-140, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378858>.
- 2004b « De la négation à la restriction : le tour exceptif en anglais et en français », à paraître in *Travaux du CLAIX* (dir. Ch. Touratier & Ch. Zaremba), vol. 20, PUP, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00378852>.
- 2005a Présentation du vol. 19 des *Travaux du CLAIX*, sur les connecteurs et les énoncés existentiels (dir. Ch. Touratier & J.-M. Merle), Aix en Provence, PUP, p.
- 2005b « Quelques remarques générales sur les prépositions en anglais, et sur *into* et *out of* en particulier », <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00669989> ; et à paraître dans les *Travaux du CLAIX*, Aix-en-Provence, PUP.
- 2006a « *Wh-* et la référence qualitative aux paradigmes », in *Le Qualitatif*, dir. J.-C. Souesme, Cycnos, vol. 23, n° 1, Université de Nice, p. 25-43, et <http://revel.unice.fr/cycnos/personne.html?type=auteur&id=294>
- 2006b « La qualification, phénomène protéiforme – à propos de quelques manifestations syntaxiques de la qualification » ; <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00671423> et à paraître dans les *Travaux du CLAIX*, Aix-en-Provence, PUP.
- 2006c « Les constructions participiales en anglais », à paraître dans *La prédication*, dir. J.-M. Merle, *Bibliothèque de Faits de Langues*, Paris / Gap, Ophrys, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00433874/fr/>.
- 2006d Rapport sur la leçon de linguistique aux oraux de l'agrégation externe.
- 2006e Présentation générale de *La prédication*, à paraître dans la *Bibliothèque de Faits de Langues*, Paris / Gap, Ophrys, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00374896>.

### Ouvrages

2001 *Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris / Gap, Ophrys.

### – ouvrages collectifs :

2003d *Le Sujet* (dir. J.-M. Merle), collection *Bibliothèque de Faits de Langues* (dir. M.-A. Morel et L. Danon-Boileau), Paris / Gap, Ophrys.

2004c *Contrastes, hommage à Jacqueline Guillemin-Flescher* (dir. L. Gournay & J.-M. Merle), Paris / Gap, Ophrys.

2005c *Travaux du CLAIX* (dir. Ch. Touratier & J.-M. Merle) vol. 19, Aix-en-Provence, PUP.

A paraître fin 2008, *La Prédication*, (dir. J.-M. Merle), Actes du colloque *La Prédication* (Aix-en-Provence), *Faits de Langues*, Paris, Ophrys.